



le Grand **Autunois Morvan**

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, M Stéphane FABRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (jusqu'à la question n°1d), M Métin ALBAYRAK (à partir de la question n° 1a), Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT (à partir de la question n° 1a), Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Mme Angeline GORINI (à partir de la question n° 1d), M Michaël GUIJO, Mme Catherine LEFLOND, M Anatole SAGOT (jusqu'à la question n°1d), Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, (à partir de la question n°1a), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, délégué de Couches, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE (à partir de la question n°1a), MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, (à partir de la question n°1a), Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE , délégué de La Tagnière, Mmes Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon (à partir de la question n° 1a), Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1b), Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (à partir de la question n°1a), Mme Nicole PORTRAT, suppléante (remplaçant Mme Agnès COMEAU), déléguée de Saint-Didier-sur-Arroux, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (à partir de la question n°1c), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : Mme Anne-Marie MARILLER, M Jean-Louis MARTIN, Mme Monique RAUX, M Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET, Guy FEDERSPIELD.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER (à partir de la question n° 1d), Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Frédéric BROCHOT à Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER (à partir de la question n° 1d), Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE, M Pierre THOMAS, à M Gilles BERRET, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, M Christian DELAFORGE à M Jacques BOUCHOT, M Xavier DUVIGNAUD à M Jacques BOUCHOT.

A - Désignation du secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité M Anatole SAGOT en tant que secrétaire de séance, puis M Métin ALBAYRAK (au départ de M. SAGOT), du conseil communautaire du 7 avril 2021.

Madame Marie-Claude BARNAY : Monsieur Jacques BOUCHOT aurait deux pouvoirs. Je ne pense pas que cela soit possible, même en période de crise sanitaire.

Quel pouvoir gardez-vous Monsieur BOUCHOT ?

Monsieur Jacques BOUCHOT : le premier qui m'a été confié, celui de Monsieur Christian DELAFORGE.

1-FINANCES

a) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Vu L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Locales fixant les conditions de reprise des résultats d'un exercice clos, par l'assemblée délibérante ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptable applicables aux collectivités territoriales ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020, visé par l'ordonnateur et le comptable ;

Vu le compte de gestion définitif établi par le comptable ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la reprise par anticipation des résultats de clôture de l'exercice 2020 dès le vote du budget primitif 2021 dans les conditions suivantes:

BUDGET PRINCIPAL

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 4 301 143,46 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 148 950,01 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 148 950,01 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 20 797,43 euros,
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 4 280 346,03 euros.

BUDGET ANNEXE DES SALLES EVENEMENTIELLES.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 197 032,63 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement..... 187 271,32 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 187 271,32 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement soit 187 271,32 euros,
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 9 761,31 euros.

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 152 989,75 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement 40 010,69 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 40 010,69 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 152 989,75 euros.

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES LIES A L'ECONOMIE

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....94 360,79 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 13 774,99 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 13 774,99 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 94 360,79 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....128 664,97 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....936 667,18 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 936 667,18 euros.
- Fractionnement en trois parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement qui tient compte des dépenses et recettes reportées, soit 121 455,07 euros,
 - 2^{ème} fraction affectée en section d'investissement (article 1064) pour prendre en compte la cession de matériel en 2020, soit 1 666,67 euros,
 - 3^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour
 - 5 543,23 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement..... 1 170,96 euros.
- Excédent de clôture de la section d'investissement..... 26 869,89 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 26 869,89 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 1 170,96 euros.

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....110 042,20 euros.
Excédent de clôture de la section d'investissement.....154 529,47 euros

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise de l'excédent d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 154 529,47 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 110 042,20 euros.

BUDGET ANNEXE DE LA SALLE JEAN GENET.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....31 299,74 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....11 288,89 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 11 288,89 euros.
- Fractionnement en deux parties de l'excédent de fonctionnement :
 - 1^{ère} fraction affectée en section d'investissement (article 1068) pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement, soit 11 288,89 euros,
 - 2^{ème} fraction reportée en section de fonctionnement (article 002) pour 20 010,85 euros.

BUDGET ANNEXE GEMAPI.

- Excédent de clôture de la section de fonctionnement.....150 184,17 euros.
- Déficit de clôture de la section d'investissement.....510 097,38 euros.

Il est proposé de reprendre les résultats 2020 dans les conditions suivantes :

- Reprise du déficit de la section d'investissement (article 001) faisant l'objet d'un simple report en section d'investissement pour 510 097,38 euros.
- Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement (article 002) qui s'élève à 150 184,17 euros.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les affectations de résultats et la reprise, par anticipation, des résultats 2020.

b) Bibliothèques : actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP-CP).

Rapport de Madame Anne-Marie DUCREUX, Vice-Présidente

Chers Collègues,

Une AP-CP a été ouverte pour les travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Dans un souci de lisibilité budgétaire, il est proposé d'inclure à ce programme la mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales. De même il est proposé d'actualiser cette AP-CP en regroupant l'aménagement complet de la bibliothèque multimédia : numérique, mobilier, collections nouvelles et signalétique.

Le montant total de l'opération est estimé à 5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC et son achèvement était prévu pour 2020. Malheureusement la crise sanitaire que connaît le monde entier en cette année 2020 perturbe totalement l'exécution de la mise à niveau des bibliothèques rurales. Dans l'incertitude de l'évolution du virus Covid-19 durant l'année à venir, il semble prudent de repousser de 2 ans la fin d'exécution de ce projet.

Les crédits de paiement s'étaleront donc sur la durée globale, de 2015 à 2022, et correspondent à la réalisation annuelle d'études, de travaux, d'aménagement, d'informatisation, d'aléas et d'assurances dommage ouvrage.

Le phasage de l'autorisation de programme présenté ici tient compte des réalisations sur 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et des prévisions pour 2021 et 2022 :

	2015 à 2018	2019	2020	2021	2022
Maîtrise d'oeuvre	611.791,83				
Travaux bâtiment dont fonds anciens	4.913.919,76				
Conduite d'opération	30.433,20				
Assurance dommage	36.268,68				
Préservation du fonds anciens (déménagement et sécurité)	116.190,40				
Déménagement	52.200,00				
1% artistique	35.294,33	23.095,14			
Aléas					58.438,86
Mobilier	327.644,40	34.580,76		2.671,00	2.671,68
Informatique	264.725,72	4.715,46	39.463,06	69.706,33	69.706,44
Signalétique	72.772,81	1.980,00		358,67	
Mises à niveau bibliothèques rurales	35.014,78	12.041,58	8.553,91	53.195,00	53.194,73
Collections nouvelles	49.283,47				
Dépenses TTC	6.545.539,38	76.412,94	48.016,97	125.931,00	184.011,71

Les crédits de paiement 2021 seront donc de 125.931 €.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous avons eu la confirmation que, vu l'état d'urgence sanitaire, Monsieur Jacques BOUCHOT est en droit d'avoir deux pouvoirs, un pouvoir pour Monsieur DELAFORGE et un pouvoir pour Monsieur DUVIGNAUD. Je tenais à vous faire part de cette vérification.

Considérant que toute modification du suivi en AP/CP doit être validée par l'assemblée délibérante,

Madame Marie-Claude BARNAY : sur le rapport présenté par Anne-Marie DUCREUX concernant les bibliothèques et surtout l'AP/CP qui est en lien avec le réseau de lecture et l'étude qui a été portée par un cabinet extérieur et qui va faire l'objet de réunions, les montants inscrits pour l'AP/CP seront dépensés de manière fongible et en fonction des besoins pour la mise à niveau des bibliothèques du réseau de lecture publique du Grand Autunois-Morvan.

Je rappelle que nous sommes liés par un CLEA et un CTL pour l'ensemble du territoire Autun, Couches et l'ensemble de nos communes.

Monsieur Nicolas MULLER : si l'étude est lancée et que les bibliothèques sont re transférées aux communes, qu'advient-il de l'étude ; est elle sécable, les communes pourront-elles en profiter, comment cela pourrait-il s'organiser ?

Madame Marie-Claude BARNAY : pour votre information, l'étude est réalisée et a été rendue il y a quelques semaines. Elle va faire l'objet d'une présentation au niveau de la communauté de communes. L'objectif est qu'elle soit partagée par l'ensemble des communes, même celles qui n'ont pas de bibliothèque mais qui ont, comme votre commune, un projet de « relais lecture ».

Monsieur Nicolas MULLER : je pensais que l'étude n'était pas encore rendue.

Monsieur Dominique COMMEAU : à quoi correspondent les deux sommes engagées pour 2021 et 2022 ?

Madame Marie-Claude BARNAY : comme c'est inscrit dans le tableau, cela concerne la mise à niveau des bibliothèques rurales. L'objectif de cette étude est de pouvoir regarder comment améliorer ces bibliothèques tant en outils informatiques qu'en mobilier, signalétique, pour avoir une charte commune au niveau de l'ensemble du réseau de lecture publique de notre territoire. Nous avons environ une vingtaine de bibliothèques et relais lecture, c'est pour leur uniformisation, par rapport à la lecture publique et au contrat que nous avons avec la DRAC notamment. Les crédits sont fongibles.

Monsieur Dominique COMMEAU : les 53 195 € sont pour la totalité des bibliothèques de notre territoire. En ce qui concerne la bibliothèque d'Etang, nous avons une mise à niveau pour l'accessibilité, cela peut-il rentrer dans ce dispositif ?

Madame Marie-Claude BARNAY : non, ce n'est pas pour le bâtiment, c'est pour l'accès à la lecture publique des usagers. C'est pour la mise en réseau. L'objectif de cette étude concerne la lecture publique et l'accès à la lecture, avant tout. Nous nous renseignerons par rapport à la question sur les travaux de mise à niveau du bâtiment. Dans le rapport et dans l'AP/CP, il y avait une possibilité. Il faudra regarder de très près le coût de votre mise à niveau.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité 1 abstention (Madame Christine CANON) :

- l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de construction de la bibliothèque multimédia, l'aménagement complet de cet équipement et la mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique d'un montant de **5.829.616 € HT, soit 6.979.912 € TTC.**
- le phasage en crédits de paiement suivant :

2015	325.860,02 €
2016	2.735.328,54 €
2017	2.663.162,52 €
2018	821.188,30 €
2019	76.412,94 €
2020	48.016,97 €
2021	125.931,00 €
2022	184.011,71 €

Le conseil a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement la dernière année et que les dépenses de l'AP de 6.979.912 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

Pour les travaux et aménagements :

Subventions GAM et Ville d'Autun	2.696.876 €
FCTVA GAM et Ville d'Autun	1.064.253 €
Coût net Ville d'Autun	1.218.732 €
Autofinancement GAM	1.527.612 €
Reliquat des aléas (non utilisés)	58.439 €

Pour les acquisitions de collections nouvelles et la mise à niveau des bibliothèques du réseau:

Subventions GAM	239.500 €
FCTVA GAM	67.913 €
Autofinancement GAM	106.587 €

- c) OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun : actualisation de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE-CP).

Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT, Vice-Président

Chers collègues,

En septembre 2018 nous avons signé la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville-centre.

Dans ce cadre, nous avons mené en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Agence Nationale Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et Consignation, une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'application de la convention Action Cœur de Ville. L'objectif de cette étude était de nous aider à calibrer un dispositif de soutien à la rénovation des logements dans le centre-ville autunois.

Les conclusions de l'étude sont très explicites sur le besoin de mettre en place un dispositif spécifique pour rénover l'habitat dégradé du centre-ville d'Autun. A ce titre, une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun est indispensable pour le dynamisme de la ville centre et par extension pour le reste du territoire communautaire.

Cette OPAH-RU, d'une durée de 5 ans, implique des financements sur l'ensemble de la période :

- Le recrutement d'un bureau d'étude pour assurer l'animation du dispositif : communication, repérage des ménages en difficulté, repérage de ménages potentiellement moteurs pour réaliser des travaux, accompagnement des situations d'habitat insalubre, aide au montage de dossiers de demande de subvention, aides au suivi des travaux, permanences et conseil pour la rénovation, ...)

- La mise en place d'aides à la rénovation des logements sur plusieurs thématiques à destination des propriétaires : rénovation énergétique, autonomie des personnes à mobilité réduite, mise aux normes de logements anciens, logement indigne ou très dégradés, favoriser une offre locative privée de qualité et accessible, rénovation des parties communes, adaptation de l'offre de logements aux attentes des nouveaux.

Après ouverture des offres, le coût de l'opération est estimé, avec tranche optionnelle à 1 492 964 euros TTC. En raison du Covid-19, son achèvement est reporté en 2025 car rien n'a été consommé sur l'année 2020. Par ailleurs l'enveloppe de l'ANAH Centrale a été augmentée de 51.516 euros.

Les crédits de paiement s'étalent alors sur cette durée et se décomposent ainsi

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aides à la rénovation des logements							
Aides aux travaux	0 €	50.000 €	150.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €	500.000 €
Ingénierie							
Tranche ferme							
Montant global TTC	0 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 464 €	677.316 €
Tranche optionnelle							
Montant global TTC	0 €	0 €	44.688 €	68.688 €	113.376 €	88.896 €	315.648 €
Marché global							
Mont global du marché TTC	0 €	135.463 €	180.151 €	204.151 €	248.839 €	224.360 €	992.964 €
Coût global de l'opération							
Coût global de l'opération TTC	0 €	185.463 €	330.151 €	304.151 €	348.839 €	324.360 €	1.492.964 €

Les crédits de paiement nécessaires pour 2021 seraient de 185.463 € TTC.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous étions hier en réunion concernant l'action coeur de ville. L'OPAH RU a été lancée en septembre dernier, les permanences, situées Passage Balthus à Autun, ont permis à un certain nombre d'Autunois de pouvoir s'y rendre.

Des réunions d'information sont prévues ce printemps avec les professionnels de l'immobilier, du bâtiment, les partenaires santé et sociaux afin que ce renouvellement urbain et cette OPAH puisse répondre aux attentes des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs sur la rénovation énergétique et la possibilité de remise en location ces immeubles, après travaux.

Considérant que toute modification du suivi en AE / CP doit être validée par l'assemblée délibérante :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a accepté l'actualisation de l'autorisation d'engagement pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun d'un montant de 1.492.964 € TTC,

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2020	0,00 €
2021	185.463,00 €
2022	330.151,00 €
2023	304.151,00 €
2024	348.839,00 €
2025	324 360,00 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de la dernière année automatiquement et que les dépenses de l'AE/CP de 1.492.964 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

Aides ANAH 71	325.480 €
Aides ANAH Centrale	183 036 €
Aides CDC	60.000 €
Autofinancement ou emprunt	924.448 €

Madame Marie-Claude BARNAY : nous souhaitons un franc succès à cette OPAH RU.

d) Vote du Budget Primitif 2021, budget principal et budgets annexes, et vote des taux.
Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers Collègues,

Le budget primitif proposé fait suite à de nombreuses réunions de travail durant l'année 2020 et 2021 aux quelles le conseil des maires était convié ainsi qu'au Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu au Conseil Communautaire du 30 mars dernier.

L'année 2020 est l'année de l'apparition de la Covid-19, l'année 2021 sera l'année de la vaccination pour contrer ce virus qui continue d'agir dans le monde entier.

Cette épidémie a conforté le choix qui avait été fait par les élus de transférer beaucoup de compétences à l'intercommunalité. En effet, comme chacun le sait désormais, nous avons la chance d'avoir sur notre bassin de vie, une communauté de communes disposant des principales compétences (l'économique, la santé, le social, la petite enfance, l'éducation jeunesse, le numérique, le tourisme, la culture, la mobilité, les filières courtes...). Ce niveau d'intégration de la CCGAM, son mode de gouvernance qui s'appuie de façon forte sur la collaboration de tous les Maires et des élus locaux, la mutualisation et la mobilisation constante de tous les personnels de la fonction publique (de la CCGAM et des communes) démontrent l'intérêt de la concentration des efforts, l'intérêt de la coopération et, plus que tout, l'intérêt d'un territoire solidaire. Ce virus aura permis aux maires de prioriser les besoins de leurs concitoyens et de réécrire un projet de territoire en adéquation avec les moyens humains et financiers de l'EPCI.

Le budget 2021 est élaboré sur la base de l'année 2020, ajusté par les nouveaux projets des élus. Pour ce faire, le recours à l'emprunt pour les dépenses d'investissement prévues en 2021 sera de 1 402 815 €.

Le budget principal s'équilibre à 39 746 234,09 €, dont 33 242 030,03 € pour la section de fonctionnement et 6 504 204,06 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets représente **47 398 216,32 €**, toutes sections confondues.

Compte tenu des compétences gérées par la CCGAM et des obligations légales, ce budget est composé du Budget Principal et de huit budgets annexes : « Salles évènementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Aérodrome », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « Salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

Concernant le vote des taux :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants ;
- Vu la Loi de Finances 2021 ;
- En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui reconduit jusqu'en 2022 les taux de taxe d'habitation (TH) appliqués en 2019, les communes et EPCI ne doivent pas voter de taux TH en 2021 ;
- En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, une fraction de TVA nationale est versée à compter de l'année 2021 aux EPCI, en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales affectée à l'Etat.
- Considérant la crise sanitaire qui sévit depuis un an, l'application de la réforme de la taxe d'habitation et l'augmentation du coût des déchets, il est proposé d'augmenter de 1 point le foncier bâti et de ½ point la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Il est donc proposé de valider les taux d'imposition 2021 (TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe Foncier Bâti (TFB).....	4,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

Et le taux de la TEOM à **12,20 %** pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny.

Pour les communes dépendant du SIRTOM de la région de Chagny, la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives) est applicable depuis 2015. Son calcul se définit ainsi :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,017 € par litre.

Concernant la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), le coefficient de la CCGAM est de 1,15 en 2021. Il est proposé de le maintenir pour 2022.

Le budget principal :

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 148 950,01 €.
 - un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 4 301 143,46 €.
- Soit un excédent global de clôture; hors restes à réaliser, de 4 152 193,45 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 1 970 213,05 €,
- en recettes : 2 098 365,63 €,

Soit un résultat final de **4 280 346,03 €** pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à **33 242 030,03 €**.

Les dépenses se détaillent ainsi :**Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 9 211 567€.**

Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

72,5 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 31 % de ce chapitre dont 82 % sont affectés au traitement des déchets,
- les transports collectifs (nature 6247) : 10,4 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 8,2 %
- les fluides (nature 60611 à 60618): 7,7 %,
- l'alimentation (nature 60623) : 6,5 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 5,1 %,
- les autres frais divers (nature 6188) : 3,6 %.

La répartition de 90 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	2 650 902 €
Enseignement et activités liées	1 628 780 €
Administration générale y compris pôles	1 310 704 €
Restauration scolaire	924 232 €
Animation jeunesse	519 557 €
Voirie et chemins	473 169 €
Pôle Transports - mobilité	325 778 €
Centre Nautique	281 947 €
Bibliothèques	208 903 €

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés représente 13 505 693 €.

En raison du retour à la ville d'Autun des agents du service des espaces verts, terrains de sports, voirie, golf et de la rétrocession du muséum d'histoire naturelle, la masse salariale baisse. En parallèle, les recettes liées au montant des AC versées par la ville d'Autun diminuent. Ainsi le résultat est une opération quasiment neutre.

Par ailleurs, tous les postes vacants feront l'objet d'une étude particulière. Par principe, les départs en retraite ne seront remplacés qu'après avoir étudié toute réorganisation ou mobilité en interne.

La répartition de 95 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	3 703 255 €
Enseignement et activités liées	3 110 197 €
Restauration scolaire	1 236 800 €
Déchets	1 016 816 €
Conservatoire de musique	795 000 €
Centre Nautique	675 001 €
Service commun DSTA	647 566 €
Bibliothèques	559 200 €
Animation jeunesse	536 500 €
Voirie et chemins	315 575 €
Interventions économiques	210 001 €

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 4 582 005 € et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 373 858 €,
- la subvention d'équilibre de 1 150 000 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 340 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 167 322 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 35 696 € (contribution PNRM : 24 773 € et Leader PNRM : 10 923 €),
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 41 255 €,
- la cotisation de 33 000 € au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois et de 15 000 € à l'OPAC pour la démolition de bâtiments,
- la contribution au titre de la politique de l'habitat – Convention avec l'Espace Infos Energie qui s'élève à 8 800 €

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B1.7 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 434 839 €.

Les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 970 111,43 €.

Il est à préciser que le budget annexe de l'abattoir est qualifié de service public industriel et commercial (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur.

Pour cette raison, ce budget est soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Néanmoins, le fonctionnement de ce service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 110 638,10 € du budget principal vers le budget annexe de l'abattoir.

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 817 585 € et concerne :

- les Allocations Compensatrices (AC) versées aux communes pour 85 968 €,
- les reversements de la TEOMI au SIRTOM de Chagny pour 726 000 €,
- le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €,

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 300 000 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 198 980 €.

Cela correspond essentiellement :

- à l'ouverture de crédits pour le versement de diverses subventions exceptionnelles à des personnes ou des entreprises de droit privé pour un montant total de 196 980 € et qui concerne :
 - le programme « habiter mieux » (3 500 €),
 - l'OPAH-RU (50 000 €),
 - les aides aux entreprises dans le cadre du Fonds Régional du Territoire (143 480 €)
- et à l'inscription de 2 000 € pour l'annulation de titres sur exercices précédents.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues s'élève à 2 290 000,03 €**Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement se monte à 1 246 700 €**

Les écritures d'ordre (Chapitre 042) d'un montant de 1 089 500 € correspondent aux dotations aux amortissements de l'exercice.

Les recettes se détaillent ainsi :**Le chapitre 013 – Atténuation de charges s'élève à 84 000 €.**

Il correspond essentiellement à des remboursements liés aux personnels : indemnités journalières et décharges syndicales.

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 2 193 911 €.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 245 562 €
Affaires scolaires et périscolaires	226 004 €
Déchets	184 788 €
Animation jeunesse	140 700 €
Centre Nautique	123 800 €
Conservatoire de musique	69 151 €

Les recettes sont liées au paiement d'un service rendu. Avec la crise de la Covid-19 qui a engendré la fermeture de certaines structures, la prévision des recettes a été maintenue par rapport au réel de l'année 2020.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes s'élève à 21 680 992 €.

L'état 1259 n'a pas été communiqué avant la fin de mois de mars, ainsi les bases retenues sont celles de 2020 sans application du coefficient de majoration de 0,2 %. Quant à l'application de la réforme TH, sans élément officiel, le produit de TH lié aux résidences secondaires et aux logements vacants reste estimatif, comme le produit de « fraction de TVA » qui doit remplacer la TH sur résidence principale et les allocations de compensation liées à cette taxe.

Le produit de la fiscalité estimé tient compte de l'augmentation des taux de TFB et TEOM, il est le suivant :

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe Habitation (RS et LV)		1 075 135 €
Taxe Foncier Bâti	4,37 %	1 687 624 €
Taxe Foncier Non Bâti	6,79 %	270 853 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 139 997 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,20 & 9,63 %	4 697 600 €

Les autres produits d'impôts et taxes sont les suivants :

Fraction de TVA – Allocation compensatrice TH	5 172 182,00
CVAE.....	1 353 600,00
TASCOM.....	431 389,00
IFER.....	252 925,00
Taxe additionnelle FNB.....	28 673,00
FPIC	730 000,00

La recette de la taxe de séjour est estimée à 108 100 euros.

Enfin, l'attribution de compensation à percevoir est estimée à 3 732 914 €.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 4 802 171 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 497 500 €.

Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de CET (CVAE et CFE) et TF s'élèvent à 666 632 €.

La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) a été estimée à 96 313 euros.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 376 501 € et concerne le transport scolaire (265 000€), le conservatoire de musique (9 000 €), les transports (20 000 €) et le Fonds Régional du Territoire (82 501 €),
- la participation du Département s'élève à 102 860€ et concerne le conservatoire de musique (50 000 €), les COSEC (15 500 €), les centres de loisirs (7 360 €) et le transport-mobilité (30 000 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse et les garderies s'élève à 551 500 €,
- la participation d'Eco-emballage dans le secteur des déchets s'élève à 13 789 €,
- la participation de l'ANAH et de la CDC dans le cadre de l'OPAH-RU s'élève à 119 176 €,
- la participation des Fonds Européens pour le pôle mobilité s'élève à 40 000 € et à 17 284 € pour le système alimentaire local,
- la participation de l'Etat s'élève à 187 455 € et concerne principalement les pôles de services (115 000 € dont 40 000 € pour les conseillers numériques), la lecture publique (10 000 €), la filière agricole (DRAAF pour 40 955 €) et l'animation du Contrat de Transition Economique (21 500 €)
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 22 300 €.
- le montant du FCTVA calculé sur les dépenses de fonctionnement de la voirie, des bâtiments publics et des redevances pour licences s'élève à 61 500 €.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 5 710€.

Cela correspond à location de salle au pôle de services de Couches (3 600 €) et à la salle du moulin du vallon (2 110 €).

Le chapitre 76 – Produits financiers s'élève à 1 900 €.

Il s'agit de la participation aux emprunts contractés par les communautés de communes Arroux-Mesvrin et Autour du Couchois avant la fusion de 2014. Les communes de Toulon sur Arroux et de Saint Nizier sur Arroux, la Communauté de Communes entre Arroux, Loire et Somme et de la CUCM participent pour le retrait des communes de Charmoy, Marmagne, Saint-Symphorien de Marmagne, Toulon sur Arroux, Saint-Pierre de Varennes et Saint-Firmin.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) s'élèvent à 193 000 €.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **4 280 346,03€**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à **6 504 204,06 €**. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat de clôture de fin 2020 à reporter.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement budgétées **aux chapitres 20, 204, 21 et 23 s'élèvent à 2 650 760 €** et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux pour les projets "structurants" : 349 431 €.

***Bibliothèque multimédia :**

- 125 931 € ont été budgétés sur cette année pour la continuité de la mise en réseau des bibliothèques rurales.

*** Gestion du patrimoine rural :**

- 223 500 € pour les travaux sur les voies vertes – Tronçon Dracy Saint Loup - Autun.

II°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 1 367 408 €.

*** Voirie :**

- 500 000 € pour le programme 2021 de travaux sur les voiries intercommunales.

*** Déchets :**

- 269 000 € pour l'achat d'une benne à ordures ménagères, d'acquisition de bacs et bornes, d'aménagement dans les déchetteries et les points de regroupement.

*** Bâtiments communautaires :**

- 185 615 € pour la continuité de la réfection de la cuisine centrale, pour divers travaux sur différents bâtiments et pour le P3 du chauffage urbain.

*** Pôle matériels :**

- 20 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire pour le service des OM de Mesvres.

*** Equipe verte:**

- 3 000 € pour l'achat de matériels techniques.

*** Urbanisme :**

- 18 200 € pour des logiciels et l'élaboration de documents d'urbanisme.

*** Pôle transport – mobilité :**

- 27 000 € pour la création d'aires de covoiturage et l'achat de VAE (Vélos à Assistance Electrique).

*** Restauration scolaire :**

- 68 188 € pour l'achat de matériels de cuisine et du logiciel MAÏA.

*** Affaires scolaires :**

- 50 423 € pour l'achat de matériels informatiques dans les écoles dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

*** Animation Jeunesse :**

- 15 200 € pour l'achat d'un véhicule et de matériel.

*** Centre Nautique :**

- 17 750 € pour l'achat de matériels pour personnes à mobilité réduite et pour le P3 du chauffage urbain.

*** Conservatoires de musique :**

- 4 770 € pour l'achat de partitions et d'instruments.

*** Filière alimentaire locale:**

- 20 000 € pour une étude technique Unité de transformation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

*** Informatique :**

- 107 210 € pour l'achat de matériels et de logiciels.

*** Administration Générale :**

- 11 002 € pour l'achat d'un vidéo projecteur et une AMO pour le plan de classement et archivage électronique.

*** Pôle Prévention :**

- 1 500 € pour l'achat de mobiliers ergonomiques.

*** Divers :**

- une enveloppe de 48 550 euros a été créditée pour couvrir les achats urgents.

III°) Les différentes subventions d'équipement proposées s'élèvent à 933 921 € et se décomposent de la façon suivante :

Il s'agit de :

- 75 000 € de subventions d'aide à l'immobilier d'entreprise, dispositif pour lequel la CCGAM a conventionné avec la Région,
- 25 000 € d'aides au dernier commerce des communes,
- 107 971 € d'aides aux porteurs de projets dans le cadre du dispositif FISAC,
- 79 350 € de subventions dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale,
- 100 000 € pour le site de Mardor,
- 100 000 € pour la Clinique du Parc – Projet SSR,
- 18 600 € pour une subvention d'investissement à l'AMDF,
- 428 000 € pour le fonds de concours 2021 lié au pacte fiscal.

Les emprunts et dettes assimilées « chapitre 16 » s'élèvent à 1 380 500 € et correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses imprévues « chapitre 020 » s'élèvent à 130 000 €

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 223 781 € :

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 193 000 € (**chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés pour 30 781 € (**chapitre 041**).

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à 148 950,01 €.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **1 970 213,05 €.**

Les recettes se détaillent ainsi :

Les recettes d'équipement « chapitre 13 » s'élèvent à 336 929 € et sont affectées aux compétences suivantes :

* Bibliothèque multimédia : 28 350 €

Subvention versée dans le cadre de la DETR 2017.

* Gestion du patrimoine rural : 100 000 €

Subventions versées par l'Etat (50 000 €) dans le cadre de la DETR et le Conseil Départemental (50 000€) pour les travaux de la voie verte.

* Pôle Prévention : 1 869 €

Subvention versée par la FIPHFP pour l'achat de mobiliers ergonomiques.

* Affaires Scolaires: 29 166 €

Il s'agit d'une subvention versée par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance Numérique.

* Cuisine centrale : 73 300 €

Subventions versées par l'État (36 650 €) dans le cadre de la DETR et le programme LEADER (36 650 €) pour les travaux de la cuisine centrale.

* Pôle Transports et Mobilité : 21 600 €

Subventions versées pour la création d'aires de covoiturage pour 9 600 € (LEADER : 3 000 €, DSIL : 3 600 € et Région Bourgogne Franche-Comté : 3 000 €),

Subvention de 12 000 € provenant du dispositif LEADER pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique

* Filière Alimentaire Locale : 10 000 €

Il s'agit d'une subvention versée par la DRAAF dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

* Interventions économiques : 72 644 €

Il s'agit d'une subvention versée par l'Etat dans le cadre du dispositif FISAC (29 600 €) et d'une subvention provenant de la Région dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale (43 044 €).

Un emprunt (« chapitre 16 ») de 1 402 815 € est prévu pour permettre le financement de tous ces projets.

Les recettes financières inscrites au chapitre 10, 1068 et 024 s'élèvent à 299 113,43 € et correspondent aux Fonds de Compensation de la T.V.A. (269 816 €), aux excédents de fonctionnement capitalisés pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 (20 797,43 € au compte 1068) et à la cession d'une benne à ordures ménagères (8 500 €)

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement se monte à 1 246 700 €

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 120 281 €, elles correspondent aux amortissements de l'exercice (1 089 500 € - **chapitre 040**) et aux écritures de récupération des avances sur marchés (30 781 € - **chapitre 041**).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **2 098 365,63 €.**

Les Budgets annexes

Le budget annexe des Salles Événementielles

Le budget annexe des salles événementielles est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- un déficit de clôture de la section d'investissement de 187 271,32 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 197 032,63 €.

Soit un excédent global de clôture de 9 761,31 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021

Ce budget s'équilibre à 878 448,32 €, dont 498 796,00 € pour la section de fonctionnement et 379 652,32 € pour la section d'investissement.

*** La section de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 122 100 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides : 57 500 €,
- Les impôts, assurances et taxes diverses : 18 800 €,
- la communication : 2 500 €,
- les contrats de prestations extérieures et locations diverses : 24 200 €,
- les autres services extérieurs : 8 250 €,
- les produits de traitement : 4 000 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 109 821 €.

La baisse de la masse salariale s'explique par le transfert d'un agent au service communication et à l'arrêt d'un contrat.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 500 € et correspond à des créances éteintes.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 73 494 € et correspond aux intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles s'élève à 500 € et correspond aux annulations de titres émis sur les années antérieures.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 192 381 €.

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 18 905 € (**chapitre 042**) et du virement à la section d'investissement pour 173 476 € (**chapitre 023**).

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 36 500 €.

La baisse important des recettes est due à la fermeture de cet équipement jusqu'au 31 mai. Ainsi les locations de salles et de matériels ainsi que la réalisation de prestations annexes ne sont estimée qu'au-delà de cette période.

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 451 293,69 €.

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Les écritures d'ordre (chapitre 042) s'élèvent à 1 241 €.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **9 761,31 €**.

*** La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement :

Les immobilisations corporelles au **chapitre 21** pour **22 470 €** concernent

- le P3 du chauffage urbain : 2 400 €,
- la mise en conformité de l'issue de secours : 3 500 €,
- la mise à niveau du sol du local de stockage : 3 000 €,
- la mise en conformité de la descente paratonnerre: 3 900 €,
- l'installation d'un portillon Route de Châlon : 1 350 €,
- l'installation d'un chemin de clef pour mise hors énergie le disjoncteur général : 1 100 €,
- le rechapage du toit terrasse suite à une infiltration d'eau : 7 220 €.
- Dépenses financières au **chapitre 16** pour **168 670 €** correspondant au remboursement du capital de la dette.
- Les **écritures d'ordre (chapitre 040)** s'élèvent à **1 241 €** et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **187 271,32 €**.

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

- **187 271,32 €** correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au **compte 1068** pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2020.
- **192 381 € d'écritures d'ordre** correspondant aux amortissements de l'exercice (**chapitre 040 – 18 905 €**) et au virement de la section de fonctionnement (**chapitre 021 – 173 476 €**).

Le budget annexe Assainissement (SPANC)

Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC, pour l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 40 010,69 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 152 989,75 €.

Soit un excédent global de clôture de 193 000,44 €. Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre à 330 439,44 €, dont 262 989,75 € pour la section de fonctionnement et 67 449,69 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement d'un montant de **262 989,75 €** proviennent des redevances des usagers (**chapitre 70**) pour **110 000 €** et de **l'excédent de clôture** de la section de fonctionnement fin 2020, pour **152 989,75 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **262 989,75 €** et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (**chapitre 011**) qui s'élève à **47 864,75 €**,
- les charges de personnels pour **172 255 € (chapitre 012)** dont *100 000 € en personnel intérimaire intervenant en appui des techniciens du SPANC*,
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour **570 € (chapitre 65)** ;
- l'ouverture de crédits à hauteur de **15 000 €** pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (**chapitre 67**) ;
- la dotation aux amortissements : **7 300 € (chapitre 042)** ;
- un virement à la section d'investissement pour **20 000 € (chapitre 023)**.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement concernent :

- le FCTVA pour **139 € (chapitre 10)**
- l'amortissement des immobilisations pour **7 300 € (chapitre 040)** ;
- un virement de la section de fonctionnement pour **20 000 € (chapitre 021)**.

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2020, s'élève à **40 010,69 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

- l'achat d'un logiciel spécifique Assainissement pour **20 000 € (chapitre 20) ;**
- l'achat de divers biens corporels (**chapitre 21**) pour **47 449,69 €.**

Le budget annexe de l'abattoir

Le budget annexe de l'abattoir est assujéti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 936 667,18 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 128 664,97 €.

Soit un déficit global de clôture, hors restes à réaliser, de 808 002,21 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 14 181,51 €
- en recettes : 829 393,62 €

Par ailleurs pour prendre en compte la cession de matériel réalisée en 2020, 1 666,67 euros doivent être mis en réserves réglementaires, donc seul **5 543,23 euros** seront affectés au résultat final de la section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre à 2 247 033,28 € toutes sections confondues.

La section de fonctionnement est équilibrée à 365 066,38 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 011 : 62 595 euros** qui concernent l'entretien du bâtiment (1 000 €), l'assurance (815 €), la réparation et maintenance des outils de production (1 500 €), l'achat de fournitures et de petits équipements (500 €), *la réalisation d'un diagnostic de l'outil de production (40 000 €)* ainsi que le remboursement, à la ville d'Autun de la taxe foncière et de la TEOM (18 780 €)
- **au chapitre 65**, la contribution pour sujétion de service public : **30 000 €**,
- **au chapitre 66**, le paiement des intérêts des emprunts pour **43 200 €**,
- **les écritures d'ordre** concernent la dotation aux amortissements pour **61 895 €** et la cession de matériels pour **21 390,16 € (chapitre 042)**, ainsi que le virement à la section d'investissement : **145 986,22 € (chapitre 023)**.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- **au chapitre 70 : 78 780 €**, il s'agit de la taxe d'usage versée par les utilisateurs qui est estimée à 60 000 € et du remboursement de la taxe foncière et de la TEOM par le délégataire estimée à 18 780 €,
- **au chapitre 74**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM pour un montant de **110 638,10 €**,
- **au chapitre 75**, l'intéressement sur le chiffre d'affaires provenant de l'activité salle de découpe pour **70 400 €**,
- **au chapitre 77**, le produit exceptionnel relatif au remboursement par le délégataire du montant des amortissements des immobilisations reprises par le délégant pour **4 627 €** et la cession de matériels pour **10 768,05 €**,
- **les écritures d'ordre au chapitre 042** concernent la quote-part des subventions d'investissement pour **84 310 €**

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement de fin 2020, s'élève à **5 543,23 €.**

La section d'investissement est équilibrée à 1 881 966,90 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

- l'achat de matériels divers pour **23 768,05 € (chapitre 21)**,
- le remboursement du capital des emprunts pour **122 860 € (chapitre 16)**,
- **les écritures d'ordre (chapitre 040)** relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour **84 310 €**,
- **les écritures d'opérations patrimoniales (chapitre 041)** concernant le transfert du compte 2031 « Frais d'études » au compte 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » pour **688 500 €** et du compte 2317 au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour **11 680,16 €**.

Le déficit de clôture de la section d'investissement se monte à **936 667,18 €** et les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **14 181,51 €**

Les recettes d'investissement sont constituées :

Les recettes financières s'élèvent à 123 121,74 € et correspondent à l'affectation de l'excédent de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 pour 121 455,07 € et à la cession d'un outillage pour 1 666,67 € (**chapitre 10**).

Les écritures d'ordre s'élèvent à 229 271,38 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (**146 898,33 € - chapitre 021**), aux amortissements de l'exercice (**61 895 € - chapitre 040**) et à la cession de matériels (**21 390,16 € - chapitre 040**).

Les écritures d'opérations patrimoniales (chapitre 041) concernant le transfert du compte 2031 « Frais d'études » au compte 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » pour **688 500 €** et du compte 2317 au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour **11 680,16 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **829 393,62 €**.

Le budget annexe des immeubles productifs de revenus :IPDR

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des spécialistes, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais et le pôle pêche-habitat de loisirs.

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- a. Un excédent de clôture de la section d'investissement de 13 774,99 €.
- b. Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 94 360,79 €.

Soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 108 135,78 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 22 699,41 €
- en recettes : 311 168,32 €

Ainsi, le résultat final de la section de fonctionnement s'élève à **94 360,79 €**.

Ce budget est suivi hors taxe car il est assujéti à la TVA, des loyers étant versés pour ces équipements.

Il s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **971 987,31 €**.

La section de fonctionnement est équilibrée à 554 934 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour **10 790 € (chapitre 70)**,
- le versement de la taxe de séjour liée aux chalets à Etang sur Arroux pour **600 € (chapitre 73)**,
- le versement de subventions pour **204 948,21 € (chapitre 74)**, il s'agit de la Région pour le fonctionnement du centre de ressources numériques d'un montant de 44 000 €, de l'Etat et de l'AMI pour la Fabrique Numérique de territoire pour 58 000 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 102 948,21 €,
- les loyers (**chapitre 75**) s'élèvent à **237 695 euros** et se décomposent ainsi : 30 000 € pour le centre de ressources numériques, 10 500 € pour la maison des spécialistes, 30 000 € pour la maison des entreprises, 41 667 € pour le pôle formation, 45 000 € pour la maison de santé de Couches, 21 300 € pour la maison de santé d'Epinaç, 33 816 € pour la maison de santé d'Etang sur Arroux, 25 412 € pour les chalets à Etang,
- la quote-part des subventions d'investissement pour **6 540 € (chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **94 360,79 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

Pour le chapitre 011 : 257 835 euros qui correspondent principalement à

- la maintenance et le coût des intervenants extérieurs : 40 245 €,
- la consommation de fluides : 70 230 €,
- les locations mobilières et immobilières : 30 948 €,
- les charges locatives : 13 600 €,
- les taxes foncières et la TEOM : 47 495 €,
- les frais de télécommunication : 17 106 €,
- les salaires et charges : **147 479 € (chapitre 012)**,
La masse salariale augmente suite à l'arrivée d'une chargée de projets numériques.
- le reversement, au budget principal, de la taxe de séjour collectée pour la location des chalets pour **760 € (chapitre 014)**,
- les créances éteintes des différentes structures : **5 000 € (chapitre 65)**,
- le remboursement des intérêts d'emprunt : **41 800 € (chapitre 66)**,
- l'annulation de titres émis sur les exercices antérieurs : **200 € (chapitre 67)**,
- les dépenses imprévues : **32 000 € (chapitre 022)**,
- **les écritures d'ordre** pour **69 860 €** qui correspondent à la dotation aux amortissements (**chapitre 042**).

La section d'investissement est équilibrée à 417 053,31 €.

Les recettes d'investissement concernent :

Au chapitre 13 : 19 750 euros de subventions d'équipement dont 12 500 € versés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté pour l'espace coworking du centre de ressources numériques à la pépinière de Bellevue et 7 250 € pour la régularisation d'une écriture d'une subvention du CD 71 (*Etude de faisabilité du pavillon Bouthan*).

Au chapitre 16 : 2 500 euros inscrits pour les cautions à la pépinière d'entreprises, La dotation aux amortissements s'élève à **69 860 € (chapitre 040)**,

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **13 774,99 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **311 168,32 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Au chapitre 21 : 222 423,90 euros fléchés essentiellement pour,

- la reprise des arêtières du toit de la maison de santé de Couches pour 2 350 €,
- la climatisation du cabinet du dentiste de la maison de santé d'Etang pour 4 405 €
- un changement de portes à la pépinière d'entreprises pour 5 000 €
- la réfection partielle de la toiture de la pépinière pour 10 000 €

- des travaux d'aménagement dans les différentes structures pour 50 000 €,
- la création d'un espace coworking à la pépinière et de la signalétique pour 26 000 €,
- l'aménagement de locaux pour 115 018,90 € dont ceux de l'IFPA pour le CDS à la maison des entreprises (20 000 €),
- des matériels informatiques pour le Centre de Ressources Numériques : 7 000 €,
- l'achat de mobilier à hauteur de 2000 € pour le télécentre,
- le chauffage Dalkia pour 650 €,

Au chapitre 13 : 7 250 euros pour la régularisation d'une écriture d'une subvention du CD 71 (Etude de faisabilité du pavillon Bouthan).

Au chapitre 16 : 145 640 € pour le remboursement du capital des emprunts et **12 500 €** pour les dépôts et cautionnements dont 10 000 € pour le dépôt de garantie de la Maison de Santé du Centre Ville.

Au chapitre 040 : 6 540 € pour la quote-part des subventions d'investissement,

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 22 699,41 €.

Le budget annexe de l'aérodrome

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :
Un excédent de clôture de la section d'investissement de 26 869,89 €.
Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 1 170,96 €.

Soit un excédent global de clôture de 28 040,85 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues à **65 479,89 €.**

La section de fonctionnement est équilibrée à 29 901,00 €.

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : 8 500 euros concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimé à 1 500 €,

- la subvention d'équilibre qui s'élève à **18 410,04 € (chapitre 74)**,
- le FCTVA, part fonctionnement pour **850 € (chapitre 75)**,
- la quote-part des subventions d'investissement s'élève à **970 € (écriture d'ordre au chapitre 042)**.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **1 170,96 €.**

Les dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 011 : 23 161 euros, il s'agit

- des fluides pour 2 100 €,
- l'achat d'autres matières et fournitures : 200 €,
- l'entretien et réparations des bâtiments : 500 €
- divers frais de fonctionnement pour 935 €,
- les assurances pour 2 385 €,
- la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 400 €,
- la taxe foncière et la TEOM pour 13 641 €,

-Au chapitre 042 (écritures d'ordres) : 6 740 € correspondant aux dotations aux amortissements.

La section d'investissement est équilibrée à 35 578,89 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- le FCTVA, part investissement pour **1 969 € (chapitre 10)**,
- l'amortissement des équipements pour **6 740 € (écriture d'ordre au chapitre 040)**.

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **26 869,89 €.**

Les dépenses d'investissement concernent :

Chapitre 21 : 34 608,89 euros correspondant à :

- l'achat de balises et de manches à air pour 7 000 €,
- la réfection des chéneaux pour 5 000 €,
- et divers travaux pour 22 608,89 €,

Les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions se montent à 970 € (chapitre 040).

Le budget annexe des Zones d'Activités Economiques

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un excédent de clôture de la section d'investissement de 154 529,47 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 110 042,20 €.

Soit un excédent global de clôture, hors les restes à réaliser, de 264 571,67 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 240 405,89 €
- en recettes : 317 619,98 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **110 042,20 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 360 381,33 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 307 310,44 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- la subvention d'équilibre provenant du budget principal de la CCGAM, soit **149 591,24 € (chapitre 75)**,
- le remboursement par la Ville d'Autun des intérêts d'emprunts contractés pour les travaux réalisés au PASA avant le transfert à la CCGAM, soit **15 852 € (chapitre 76)**,
- les écritures d'ordre relatives à la quote-part des subventions pour **31 825 € (chapitre 042)**

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **110 042,20 €**.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **chapitre 011 : 41 005 €** correspondant à divers frais de fonctionnement, il se décompose de la façon suivante, 13 660 € pour le PASA, 10 000 € pour la zone de Saint-Forgeot, 7 345 € pour la zone de Bellevue, 5 000 € pour la zone d'Etang sur Arroux, 3 500 € pour la zone de Saint-Andoche et 1 500 € pour la zone de saint Pantaléon,
- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant 2014 et les intérêts des emprunts contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élèvent à **22 800 € (chapitre 66)**,
- les écritures d'ordre concernant le virement à la section d'investissement (**243 505,44 € - chapitre 023**)

La section d'investissement est équilibrée à 1 053 070,89 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- **chapitre 13 : subventions d'investissements pour 181 670 euros** qui se décomposent de la façon suivante :
 - ZAE de Saint-Forgeot : 172 670 €
 - ZAE de Couches : 9 000 €
- le remboursement par la ville d'Autun du capital des emprunts contractés pour les travaux réalisés avant le transfert à la CCGAM du PASA : **155 746 (chapitre 27)**,
- le virement de la section de fonctionnement : **243 505,44 € (chapitre 021)**,

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **154 529,47 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **317 619,98 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à **555 000,00 €** se décomposent de la façon suivante :

- Saint-Forgeot : 520 000 €
- Bellevue : 5 000 €
- Couches : 30 000 €

Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et le capital des emprunts contractés par la CCGAM s'élèvent à **195 840 € (chapitre 16)**.

Des dépenses imprévues ont été inscrites pour **30 000 € (chapitre 020)**

Les écritures d'ordre (**chapitre 040**) sont de **31 825 €** et concernent l'amortissement des subventions.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **240 405,89 €**.

Le budget annexe de la salle Jean Genet

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

- Un déficit de clôture de la section d'investissement de 11 288,89 €.
- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 31 299,74 €.

Soit un excédent global de clôture de 20 010,85 €.

Il n'y a pas de reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 243 745,89 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 189 707 €.

Les recettes concernent :

- **au chapitre 70 : 4 590 euros**, il s'agit de la billetterie pour 4 200 € et du remboursement par le Relais d'Assistance Maternelle et par la ludothèque des fluides pour 390 €,
- **au chapitre 74 : 164 326,15 euros**, il s'agit des subventions versées par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (2 076 €), le Conseil Départemental (10 000€) et la DRAC (15 000 €).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM s'élève à 137 230,15 € et le FCTVA – Part fonctionnement se monte 20 €,

Les écritures d'ordre (**chapitre 042**) sont de **780,00 €** et concernent l'amortissement des subventions.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **20 010,85 €**.

Les dépenses concernent :

Au chapitre 011 : 88 264 euros, il s'agit principalement :

- des fluides : 5 050 €,
- du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 28 500 €,
- du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 10 130 €,
- de la taxe foncière et d'autres impôts locaux : 5 355 €
- de différents prestataires de spectacles : 17 300 €,
- de la communication : 5 175 €,
- des frais de maintenance et d'entretien : 2 567 €

- les frais de personnels : **40 954 € (chapitre 012)**,
- les droits versés à la Sacem : **1 500 € (chapitre 65)**,
- les intérêts liés au BEA (bail emphytéotique administratif) : **37 553 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement : **14 516 € (chapitre 023)**,
- la dotation aux amortissements de biens : **6 920 € (chapitre 042)**.

La section d'investissement est équilibrée à 54 038,89 €.

Les recettes concernent :

- l'excédent de fonctionnement affecté au besoin de financement de la section d'investissement fin 2020 (**compte 1068 : 11 288,89**),
- le remboursement du capital du BEA par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour les communes de l'ex CCAC ayant rejoint la CUCM en 2014: **21 314 € (chapitre 27)**,
- le virement de la section de fonctionnement pour **14 516 € (chapitre 021)**,
- la dotation aux amortissements des biens : **6 920 € (chapitre 040)**.

Les dépenses concernent :

- **au chapitre 21 : 13 254 euros** concernant le montant de TVA lié au BEA,
- le capital lié au BEA : **28 716 € (chapitre 16)**,
- l'amortissement des subventions : **780 € (chapitre 040)**

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **11 288,89 euros**.

Le budget annexe GEMAPI

Les résultats de clôture de l'année 2020 sont les suivants :

Un déficit de clôture de la section d'investissement de 510 097,38 €.

Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 150 184,17 €.

Soit un déficit global de clôture sans les restes à réaliser de 359 913,21 €.

De ce résultat, il convient de tenir compte des reports de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021, à savoir :

- en dépenses : 106 659,70 €
- en recettes : 1 069 062,43 €

Le résultat final de la section de fonctionnement est de **150 184,17 €**.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes, toutes sections confondues, à 1 554 466,77 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 319 627,17 €.

Les recettes :

Pour financer cette compétence, la CCGAM a instauré, depuis l'année 2018, une taxe GEMAPI (**chapitre 73 - compte 7346**). Son montant a été fixé à **169 443 €**, soit 4,16 € en moyenne par habitant pour l'année 2021.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2020 s'élève à **150 184,17 €**.

Les dépenses liées à cette taxe concernent :

Au chapitre 011 : 40 000 euros, il s'agit de

- l'entretien ripisylve : 20 000 €,
- l'entretien et la réparation d'infrastructures : 20 000 €
- l'ingénierie interne pour **26 000 € (chapitre 012)**
- des dégrèvements liés à la taxe GEMAPI pour **5 000 € (chapitre 014)**,
- les redevances au SMBVAS, au syndicat de la Dheune et au contrat territorial Sud Morvan pour

67 900 € (chapitre 65),

- les intérêts des emprunts pour **14 950 € (chapitre 66)**,
- le virement à la section d'investissement pour **165 777,17 € (chapitre 023)**.

La section d'investissement est équilibrée à 1 234 839,60 €.

Les recettes concernent :

- le virement de la section de fonctionnement pour **165 777,17 € (chapitre 021)**,
- Les restes à réaliser** de l'exercice précédent s'élèvent à **1 069 062,43 €**.

Les dépenses concernent :

- divers frais d'étude et de relevé topographique pour **50 000 € (chapitre 20)**,
 - divers travaux de prévention des inondations pour **514 182,52 € (chapitre 23)**
 - le remboursement du capital des emprunts pour **53 900 € (chapitre 16)**.
- le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2020 s'élève à **510 097,38 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à **106 659,70 €**.

Monsieur Jean-François ALUZE : les budgets, annexes et principal, sont présentés. Je vous laisse maintenant la parole.

Madame Marie-Claude BARNAY : suite au départ d'Anatole SAGOT, nous devons nommer un nouveau secrétaire de séance, le benjamin de notre assemblée, à savoir Métin ALBAYRAK.

Merci Jean-François pour cette lecture exhaustive du budget principal et des 8 budgets annexes de la communauté de communes.

Comme vous le savez, depuis plus d'un an, notre pays est en état d'urgence sanitaire, lié au coronavirus. Comme dans toutes les collectivités, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté, certaines recettes ont diminué en raison de la fermeture obligatoire de différents équipements communautaires et communaux. Nous avons travaillé tous ensemble, élus communautaires, élus communaux et l'ensemble des maires, que je tiens à remercier, sur un plan de continuité des services publics au quotidien qui a été établi en priorisant certains services afin que les habitants puissent en bénéficier durant cette année 2020.

Nous avons continué à optimiser nos moyens humains, matériels et financiers, réorganiser nos services, en permettant notamment une stabilisation du chapitre 012, lié aux charges de personnel. Cela a été réalisé avec succès, mais avec beaucoup de contraintes et je remercie l'ensemble des agents qui ont joué le jeu de cette réorganisation, dans un contexte sanitaire compliqué.

Depuis plusieurs années déjà, nous réorganisons et optimisons nos moyens. Les charges de gestion courante ont diminué de plus de 500 000 €.

Vous avez vu les efforts faits avec une diminution de la subvention au CIAS, de l'indemnité des élus et je les remercie d'avoir validé cette baisse.

Les subventions d'équilibre des budgets annexes ont également diminué, le versement de fonds de concours, uniquement en dépenses d'investissement et les subventions aux associations.

Bien sûr certaines ressources en fonctionnement diminuent, notamment avec la problématique de la réforme de la taxe d'habitation qui a réduit le produit de plusieurs milliers d'euros.

La hausse de 0,83 point de taxe d'habitation, faite postérieurement à 2017 dans notre collectivité, ne sera pas compensée par l'État en 2021. Nous devons trouver de nouvelles ressources et regardons toutes celles liées aux énergies renouvelables. Les communes comme l'intercommunalité doivent avoir des entrées extérieures à notre territoire et des ressources qui nous permettraient d'autres possibilités ; nous savons nous adapter, nous l'avons toujours fait et le ferons malgré ce contexte particulier.

Nous avons, par ailleurs, commencé un plan de désendettement d'un peu plus d'un million d'euros et conforté notre épargne. Je tiens à remercier l'ensemble des élus communautaires, les vice-présidents, les maires qui ont travaillé de concert pour conforter cette épargne, cela n'a pas été facile au regard de la crise sanitaire, plusieurs élus craignaient l'explosion des budgets.

Aujourd'hui, nous sommes engagés dans Territoires d'Industrie, dans le contrat de relance de transition écologique, dans le projet alimentaire territorial, dans l'OPAH RU, dans la rénovation et réhabilitation de l'habitat ; nous devons, dans l'intérêt du territoire, travailler ensemble pour offrir des services de qualité à nos habitants. Nous essayons de profiter des aides allouées par l'État via le contrat de relance de transition écologique. Nous avons aussi aidé les commerçants, les artisans de notre territoire via le FISAC, via le FRT (Fonds Régional de Territoires). Ce sont des aides conséquentes pour ces artisans, ces commerçants, qui pour certains, n'ont pas pu rouvrir leur commerce. Nous avons permis, grâce à un travail collectif, un rééquilibrage de nos finances. Le travail est bien engagé depuis maintenant plusieurs mois et porte ses fruits, nous devons continuer à travailler dans ce sens pour dégager plus de marges de manœuvre et que notre capacité d'autofinancement nette, qui est positive, continue à augmenter afin de pouvoir porter des investissements dans l'intérêt de notre territoire et pour son attractivité. C'est une stratégie, notamment avec l'aménagement de l'espace que nous faisons, tant au niveau des communes qu'au niveau de l'intercommunalité. C'est un travail de longue haleine que nous ne devons pas relâcher. Je remercie les vice-présidents qui, dans leur délégation respective, ont travaillé avec les chefs de services dans l'objectif d'avoir un service de qualité et de trouver les moyens d'optimiser nos ressources qu'elles soient humaines, matérielles et financières. Sans vous, nous n'en serions pas où nous en sommes, même si la situation est encore à améliorer.

L'équilibre financier est là et je tiens à remercier encore plus chaleureusement, le vice-président chargé des finances qui a fait un travail de fourmi auprès des services avec le service finances et les directeurs.

Merci également aux élus d'Autun, à Vincent CHAUVET en tant que Maire, d'avoir accepté de travailler dans un intérêt commun par rapport à la reprise de certains équipements communautaires, qui ont un intérêt communautaire, qui peuvent être partagés entre la ville d'Autun et la communauté de communes, là aussi dans un intérêt de territoire et pour l'intérêt des habitants.

Monsieur Nicolas MULLER : je voudrais revenir sur ce que nous avons pu dire pendant le rapport d'orientations budgétaires.

Concernant l'épargne nette prévue au budget 2021, nous partons avec une épargne nette négative de 1 200 000 €, je retire évidemment les dépenses imprévues en supposant que nous ne les dépassions pas. Le résultat est d'arriver à une épargne nette 2022 d'environ 2 millions d'euros, il nous manquerait donc presque 3 millions d'euros, au regard de ce budget.

Comment pensez-vous qu'il va s'exécuter, quels résultats attendez-vous à la fin de l'année ?

Monsieur Jean-François ALUZE : il ne faut pas oublier que c'est un budget prévisionnel, nous ne sommes pas dans l'exactitude.

Nous risquons d'avoir une CAF nette qui pourrait être négative, c'est lié à des pertes de recettes, notamment dans les AC pour transferts de personnels, une augmentation d'un certain nombre de dépenses, une enveloppe COVID, supplémentaire de 566 000 €, qu'on espère bien ne pas réaliser.

Nous avons été prudent sur le niveau des dépenses et inversement sur les recettes.

Je rappelle qu'en règle générale, sur un budget, on réalise 101 % de recettes et 90 % de dépenses, ce n'est pas négligeable.

Je rappelle que, par prudence, nous n'avons augmenté la fiscalité que d'un point ; j'ai entendu aussi des élus qui ne souhaitaient pas d'augmentation de fiscalité. Le résultat 2020 nous permet quand même, en cas de mauvaise surprise, de préparer cela.

Voilà nos éléments, donc oui il est possible que notre CAF nette ne soit pas positive en fin d'année, mais compte tenu des incertitudes et de notre niveau de prudence, l'espoir est d'arriver à maintenir, la trésorerie, le résultat, la cagnotte telle qu'elle est.

Je le maintiens, il y a un risque, mais nous ferons tout pour y arriver, c'est sur.

Monsieur Nicolas MULLER : nous sommes malheureusement hors des clous par rapport à ce qui était projeté dans l'audit de KMPG qui escomptait qu'à fin 2022 nous serions à 1,6 à 2 millions d'euros. Si cette année, comme tu le dis, nous sommes toujours en flirt avec le négatif, comment pourrions nous atteindre 1,5 millions en 2022 ? J'entends qu'il faille augmenter les impôts, mais 1 % est un coup d'épée dans la mare, nous n'y sommes pas du tout.

Madame Marie-Claude BARNAY : Monsieur MULLER, il y a quelques mois, vous étiez de ceux qui nous disaient que notre résultat de clôture 2020 ne serait pas celui que nous avons aujourd'hui.

Nous avons augmenté notre épargne, + 600 000€ en 2020, c'est plutôt positif et ce n'était pas gagné. Notre objectif en 2021 est de réduire le déficit, de faire le nécessaire pour que notre capacité d'investissement et d'épargne continue à augmenter.

Je me permets de dire en complément que les recettes ont été minimisées, or depuis le ROB nous avons reçu, et c'est tant mieux, des recettes plus importantes que ce qui nous a été transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. L'objectif est de faire comme en 2020, c'est à dire d'augmenter notre épargne et de la conforter. Cela ce fera au prix d'efforts importants, d'un contrôle de gestion conséquent.

Jean-François ALUZE l'a dit lors des réunions des Maires, un contrôle de fourmis est fait au quotidien et sera fait tout au long de l'année 2021, sur les dépenses faites par notre collectivité.

Monsieur Jean-François ALUZE : le nouveau projet de territoire sera vu au mois de mai. Nos difficultés viennent du fonctionnement et nous n'y arriverons pas sans abandonner un certain nombre de services. L'état des finances de fin d'année nous amènera, peut-être, à prendre des décisions beaucoup plus fortes que ce que certains sont prêts à accepter. Nous devons abandonner des services. Si nous arrivons au résultat indiqué, nous n'aurons pas le choix, il faudra abandonner des services.

Dans le nouveau projet de territoire, nous arrivons déjà avec un certain nombre de modifications mais il faudra peut être aller plus loin et devons prendre des décisions difficiles.

Nous verrons où on arrive en 2021 et oui Nicolas, il y a un risque certain.

Madame Marie-Claude BARNAY : je l'ai dit et le redit, l'ensemble des maires, de manière majoritaire, doit valider la réduction, l'abandon de services et avoir des réflexions sur quels sont les services prioritaires et qui porte le service et comment, afin que le service soit rendu aux habitants, soit par les communes, les associations, mais pas forcément par la collectivité en premier chef.

Monsieur Nicolas MULLER : soyons clair, je suis d'accord avec ce que dit Jean-François, nous partageons l'analyse. Ma crainte est que cette année est en partie perdue et on ne fera pas de rectifications majeures, si ce n'est que des efforts sont fait, et je le reconnais.

Comme je le disais, on ne va pas assez loin, on espère qu'à la fin de l'année ça passera mieux qu'espéré, mais nous sommes très loin des résultats de l'audit.

L'audit nous dit qu'il faut arriver à 1,6 ou 2 millions d'euros, si nous n'y arrivons pas qu'elles seront les conséquences pour la collectivité, ses futurs investissements, le futur projet de territoire ? C'est là où j'ai peur que nous soyons dans une fuite en avant en laissant passer une année sans ajustement, nous n'aurons alors plus le choix l'année prochaine. Nous devons vraiment prendre les décisions, il ne faut pas que cela se reporte d'année en année.

Nous sommes comptables vis à vis de nos administrés, des finances de la collectivité et nous devons prendre ces décisions.

Madame Marie-Claude BARNAY : il y a eu, malgré tout, un million de désendettement, la masse salariale a été contenue, l'épargne a augmenté de 600 000 €, des recettes en diminution, des dépenses supplémentaires. Les charges de gestion courante ont baissé de 499 000 €.

Nous en avons déjà discuté ensemble, Monsieur MULLER, il faut que l'on puisse, sur 2021 tous ensemble et majoritairement, et pas seulement le Président ou le vice-président chargé des finances, acter le fait qu'en fonctionnement certains services doivent être réduits de manière encore plus forte. Je pense que cela est partagé par l'ensemble des élus et les services prioritaires, déjà actés dans le projet de territoire, par les 55 maires qui vont dans ce sens.

Monsieur Jean-Louis LAURENT : j'ai quelques questions concernant les dépenses de la section de fonctionnement. Au chapitre 60 613 « chauffage urbain », on passe à une réduction de 33 %, cela concerne les transferts que l'on fait à la ville d'Autun ou des pistes d'économie ?

Au niveau des primes d'assurance, on passe de 105 000 € à 18 200 €.

Pour les dépenses de la médiathèque, on passe de 20 150 € à 80 390 €, ce sont les questions que je me suis posé en parcourant le rapport.

Madame Marie-Claude BARNAY : par rapport au chauffage urbain, nous avons habituellement une hausse. Nous avons, certes, rendu des équipements à la ville d'Autun, le but est d'ajuster entre la ville d'Autun et la communauté de communes. Concernant les assurances, le marché doit être revu, nous avons ajusté nos chiffres en 2021 en fonction du réalisé 2020, avec une hausse en rapport à l'inflation. Les chiffres présente ce qui a été réalisé en 2020.

Concernant le chauffage, je voulais souligner que certains de nos équipements ont été fermés, les dépenses de fonctionnement ont donc diminué.

Concernant la médiathèque, nous passons de 20 150 € à 80 390 € en raison de l'achat de livres.

Monsieur Jean-François ALUZE : nous achetons plus de livres. Je rappelle que 30 000 € ont été donnés par la Région ; une contre partie de 30 000 € pour un achat de 30 000 €. Il y a une augmentation d'une année sur l'autre et cela sera renouvelé cette année. Cela correspond aussi à ce qui est demandé par la bibliothèque et qui répond aussi à ce que l'on attendait dans les lettres de cadrage.

Monsieur Jean-Louis LAURENT : la subvention de 100 000 € pour Mardor, sur quoi est-elle fléchée ?

Madame Marie-Claude BARNAY : vous pouvez poser la même question concernant le Soins de Suite et de Réadaptation. Il y avait un engagement d'accompagnement financier lorsque Mardor à fermé, il y a bientôt 3 ans, pour permettre que 24 lits de SRR viennent sur Autun. C'est le cas, les travaux sont en cours. La collectivité Grand Autunois-Morvan, comme les autres collectivités locales se sont engagées à accompagner ce projet sur Autun.

Nous attendons avec impatience la pose de la première pierre du Village Répit Famille à Mardor, sur la commune de Couches. Comme les autres collectivités locales, le Département, la Région, ont pu le faire, l'intercommunalité, en parallélisme des formes avec la clinique pour le SRR, contribuera à l'investissement sur le VRF, à Mardor. Il faut savoir que cette aide sera conditionnée au dépôt du permis de construire et au début des travaux.

Monsieur Jean-François ALUZE : les engagements pris précédemment par la communauté étaient de 200 000 € pour la clinique, 100 000 € ont déjà versés, et de 200 000 € pour Mardor, 100 000 € seront versés dans une deuxième phase.

Madame Anne-Marie DUCREUX : sur le budget annexe du SPANC, 15 000 € sont inscrits pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs. Allons-nous vraiment annuler ces titres, cela me semble énorme ?

Monsieur Jean-François ALUZE : non, c'est une précaution mais également pour équilibrer le budget. Nous n'avons pas prévu d'annuler 15 000 € de titres.

Madame Marie-Claude BARNAY : la trésorerie nous avait demandé, l'année dernière, l'annulation sur des titres qui dataient de 2013. C'est un chapitre bien spécifique, nous devons ouvrir les crédits au cas où la trésorerie nous demande une annulation, c'est du prévisionnel.

Monsieur Dominique COMMEAU : sur le SPANC, j'ai vu que nous avons 100 000 € pour les intérimaires, je trouve que c'est beaucoup.

Monsieur Jean-François ALUZE : c'est là aussi, pour équilibrer le budget.

Monsieur Michaël GUIJO : 44 millions d'euros, c'est le budget principal 2021 qui nous est proposé, toutes sections confondues, avec 4 millions de reports de l'exercice 2020, soit 10 % du budget. Cet excédent s'est constitué grâce aux efforts des services et aux circonstances de la crise sanitaire.

Hélas, la quasi totalité de l'excédent 2020, doit combler la section de fonctionnement 2021, aux dépens de la section d'investissement.

Une collectivité finance, en temps ordinaire, une part de ses investissements avec des ressources propres. Ce n'est pas le cas ici, ou très peu. La variable d'ajustement est portée sur l'investissement, même s'il représente 6,5 millions d'Euros. Si on compare le niveau d'investissement, après recherches, avec des intercommunalités similaires, il devrait plutôt tourner autour de 9 millions d'Euros. Je sais que dans les circonstances, nous ne pouvons pas faire autrement. Je veux penser que ce budget primitif 2021 est le début d'un sursaut, d'un nouvel état d'esprit pour asseoir un projet de territoire à la fois ambitieux, efficace et moins pesant.

Quel calendrier pour finaliser ce projet de territoire ? Cette période de sursis, par de bonnes surprises en 2020, ne doit pas nous voiler la face. Nous le savons déjà, il faudra encore dégager un excédent sur ce budget 2021 pour trouver, de nouveau, l'équilibre en 2022.

Sur quels paramètres allons-nous dégager ces marges de manœuvre, ce futur excédent ? une augmentation des recettes de fonctionnement par rapport au prévisionnel ? Jean-François a donné quelques précisions positives ; Une baisse des dépenses de fonctionnement ? Est-ce encore tenable ? Une baisse des dépenses d'investissement, déjà faible ? Une augmentation des recettes d'investissement ? me paraît, elle aussi, aléatoire. Quelle est globalement la stratégie en la matière ?

Sur la stratégie de la dette : vous allez opérer une opération quasiment neutre, ce qui dans le contexte particulier de notre interco et des marchés financiers, est une sage décision. Nous allons rembourser 1,38 millions d'Euros et emprunter 1,4 millions d'Euros ; c'est un levier dont il ne faut pas abuser mais dans le contexte des faibles taux, il faut l'utiliser à bon escient.

Concernant la fiscalité, la tendance sur les autres territoires est à la stabilité ou à la hausse. Il suffit de regarder la presse régionale. Notre communauté de communes s'inscrit donc dans une logique de besoins de financement au même titre que beaucoup d'autres territoires.

Ce qui est proposé me paraît raisonnable à condition de maintenir des services publics de qualité ; ce qui m'ennuierais, c'est une double peine, on augmente la fiscalité, on réduit trop les services, il faut donc trouver un équilibre là-dessus.

Concernant les dotations d'État, l'État tient bien son rôle pour l'instant. Ayons toujours à l'esprit qu'à un moment donné, l'État devra redresser ses propres finances et fera, sans nul doute, participer les collectivités territoriales, de nouveau, à l'effort.

Je tiens aussi à saluer la volonté, dans ce budget, de continuer à aider les partenaires associatifs de l'intercommunalité.

Je pense que cela aurait été une mauvaise idée d'affaiblir nos partenaires en raison de nos difficultés, pour des montants relatifs, et d'induire un problème supplémentaire d'attractivité en cascade.

En entrant dans le détail du budget, j'ai quelques questions.

En dépenses de fonctionnement, pourquoi 300 000 € de plus pour « contrats, prestations de services » au chapitre 611 ?

En dépenses d'investissement, quels seront les grands travaux de voirie sur le territoire à hauteur de 500 000€ ? Pouvez-vous nous en dire plus sur projet de la voie verte entre Autun et Dracy Saint-Loup, à hauteur de 223 500 € ?

Résumer la situation n'est pas facile, la résoudre aussi, mais ce n'est pas impossible.

Nos dépenses réelles de fonctionnement par habitant, sont de 752 € par rapport à une moyenne de 296 €, sur notre strate. Cela confirme le poids considérable du fonctionnement de notre communauté.

La correction de ce problème passera par une meilleure solidarité des communes et par un projet de territoire plus souple.

Le produit des impositions directes, par habitant, est de 302 € par rapport à une moyenne nationale de 288 € ; nous n'avons pas dévissé sur ce paramètre, la progression prudente sur la fiscalité reste donc rationnelle. L'encours de la dette par habitant est élevé, par rapport à la moyenne, 364 € par habitant, avec une moyenne de la strate de 198 €.

Ce niveau de la dette est lié aux investissements structurants de la récente histoire de notre intercommunalité, ce qui n'empêche pas de retrouver une meilleure capacité de désendettement, il faut saluer les efforts fournis.

C'est en actionnant une série de leviers, tout azimut, que nous pourrons nous en sortir : meilleure solidarité entre les communes, un territoire adapté, la rationalisation des dépenses, une optimisation des recettes, une stratégie de la dette adaptée pour les années à venir, et surtout, optimiser la complémentarité entre la ville centre et l'ensemble des communes, j'allais dire, l'entente, tout simplement, en déployant les composantes du projet de territoire sur l'intégralité de notre espace.

Nous pourrons alors aller, enfin, dans le bon sens.

Madame Marie-Claude BARNAY : merci Michaël, nous allons vous répondre.

Monsieur Jean-François ALUZE : tu fais part d'un budget important, d'un excédent et que la variable d'ajustement s'est portée négativement sur l'investissement. Ce n'est pas vrai. Le niveau d'investissement a été conséquent et du niveau demandé par les services.

Tu fais rapport à une moyenne des EPCI, mais une moyenne reste une moyenne. Il serait plus intéressant de comparer sur une dizaine d'années, par exemple. On verrait que la communauté a fortement investi, nous ne pouvons pas nous baser sur une année, je n'y crois pas.

Monsieur Michaël GUIJO : ma proposition, c'est surtout sur le report de 2020 qui s'inscrit d'avantage dans l'investissement que dans le fonctionnement. J'acte tout à fait que l'investissement est encore assez soutenu, mais le serait d'avantage dans des conditions financières plus favorables. C'est simplement un constat et remettre les choses en perspective par rapport à une situation normale et à une situation compliquée, comme on la vit.

Monsieur Jean-François ALUZE : tant que nous n'aurons pas rétabli l'équilibre du fonctionnement, nous ne pourrons pas aller vers ce que tu annonces.

Concernant le projet de territoire, nous avons validé, lors du dernier conseil communautaire, tout ce qui était d'intérêt communautaire, à une exception près. En mai, il y aura la nouvelle proposition de territoire, des modifications devront être apportées avec différentes dates d'application. Globalement, tout ce qui relève des statuts, compte tenu des délais légaux des trois mois pour que les communes délibèrent, le temps que le Préfet prenne la décision, etc. la majeure partie des modifications de statuts n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2022.

La baisse des dépenses de fonctionnement est-elle encore possible dans les pistes d'économies ? Cela sera difficile, je l'ai déjà dit, mais à partir de maintenant, je change de rôle et je deviens contrôleur de gestion. Nous allons faire du contrôle de gestion et allons trouver des pistes d'économies. Par contre, trouver 1 200 000 € d'économies sur le fonctionnement, le 011, sera très difficile. L'idée est déjà de trouver toutes les pistes d'économies, elles seront toutes bonnes à prendre.

Tu dis également, que pour rétablir l'équilibre, il y aura une baisse des dépenses d'investissement qui est déjà faible. Je ne suis pas d'accord car le niveau est celui qui est déterminé par les élus et nous avons un niveau d'équipement très élevé, donc nous n'allons pas faire de l'investissement pour faire de l'investissement. Nous en ferons mais sur ce qui est strictement nécessaire.

Tu parles également d'une augmentation des recettes d'investissement aléatoire. Je n'y crois pas car nous avons demandé aux services de rechercher toutes les pistes de subventions ; nous avons des projets, c'est vrai, mais il y a des possibilités de subventions et Marie-Claude en parlait tout à l'heure ; donc, oui il faut chercher toutes les subventions possibles et là dessus, je suis persuadé qu'il y a des possibilités de trouver des subventions supplémentaires.

Tu évoques ensuite notre endettement. Nous allons rembourser 1,38 millions et rembourser 1,40 millions. Tu ne fais référence qu'au budget principal. Sur le budget principal nous n'allons pas nous désendetter, mais augmenter légèrement l'endettement. Par contre, globalement sur deux ans le désendettement sera de 1 million d'euros, essentiellement sur les budgets annexes.

Vous voyez également que, globalement sur les budgets annexes, les subventions d'équilibre sont en baisse, sauf sur les ZAE et à la marge pour l'abattoir.

Le montant global des subventions d'équilibre est également en baisse, c'est l'état financier global de la communauté qui va s'améliorer, mais encore une fois, par rapport à ce que tu disais, Michaël, ce n'est pas forcément la bonne décision par rapport au niveau des taux. S'il avait fallu financer plus d'investissement, il aurait peut être fallu s'endetter légèrement plus.

Néanmoins, aujourd'hui, chaque fois que l'on rajoute de l'emprunt, bien qu'on se désendette, notre annuité augmente parce qu'il n'y a pas de tombée importante d'emprunt avant 2027. En empruntant par exemple, 1,4 millions d'euros l'année dernière, nous avons rajouté 80 000 € de remboursement d'emprunt en investissement, donc 80 000 € de moins dans le reste des investissements. A partir de 2027, il y aura des tombées importantes et la communauté retrouvera plus de moyens, mais 2027 c'est dans 6 ans.

Tu as également dit que la tendance sur les autres territoires est la stabilité ou la hausse. Oui, je n'en connais pas beaucoup qui veulent baisser leur investissement. C'est toujours comme ça.

Tu as aussi évoqué de 300 000 € de plus pour les contrats de prestations de service. La première chose à laquelle nous avons du répondre c'est 280 000 € d'augmentation du coût des déchets, c'est la plus grosse partie de la hausse des prestations de service.

En investissement, tu demandes la liste des travaux de l'enveloppe de 500 000 €, je laisserai répondre Dominique COMMEAU, puisque on attribue un budget pour la réfection de voirie, les services font une liste de toutes les voiries à faire, le chiffre, la commission voirie se réunit, priorise, des marchés sont lancés avec une tranche fixe, des tranches optionnelles. Nous n'avons pas la liste des travaux, on part sur un budget global mais je sais que la priorisation n'est pas, à ma connaissance, encore faite.

Tu évoques le projet de voie verte entre Autun et Dracy Saint-Loup, pour 223 500 €. C'est la finalisation du projet de voie verte pour aller jusqu'à Nolay, c'étaient nos engagements, ils sont maintenus.

Tu dis que la dette par habitant est plus élevée que la moyenne de la strate, c'est vrai. Néanmoins, il faut bien regarder quel est le niveau de service. Notre CIF 2020 est de 0,72152 et pourtant la moyenne nationale des CIF est de 0,3729. Oui, nous avons un endettement, d'une part parce que le service est nettement supérieur à la taille de la communauté mais aussi parce que nous rendons beaucoup plus de services, il y a un coefficient d'intégration fiscale plus important. Je suis toujours très prudent sur les moyennes, il faut les expliquer. C'est bien de se comparer, c'est important, mais il faut faire attention à l'interprétation.

Je te remercie, Michaël, parce que les questions alimentent le débat et éclairent les questions que nous nous posons en montant les budgets et quand on voit les résultats.

Madame Marie-Claude BARNAY : par rapport au coefficient d'intégration fiscale, lorsque notre CIF augmentait, il y a quelques années, la dotation par habitant augmentait et était très intéressante pour porter les projets structurants de notre EPCI.

Aujourd'hui, le CIF a été figé à 0,6 et tout le bonus boni de 0,12 ne donne pas de gratification ni de bonification de la dotation, malheureusement. La règle du jeu a changé et il faut comparer ce qui est comparable par rapport à d'autres EPCI. Cela a été vu l'année dernière lorsque nous avons travaillé avec la ville d'Autun, le CIAS, nous avons une collectivité intercommunale qui avait un niveau de service important qui correspondait à une strate de population de 50 000 habitants. Je vous rejoins sur le juste équilibre à trouver, par rapport aux services que nous devons rendre aux habitants. Pour eux, peu importe qui rend le service, l'intercommunalité, la commune, toute autre structure, l'essentiel est que le service soit rendu et de qualité. Il faut là, trouver l'équilibre entre collectivité pour rendre le service tel que nos habitants le souhaitent. Le conseil de développement avait d'ailleurs porté, il y a quelques mois, une étude auprès de nos habitants ; nous avons aujourd'hui le retour. Nous voyons que les habitants souhaitent un cadre de vie, des services. Nous devons nous y inscrire et nous devons également regarder ensemble dans le pot commun, comment on répartit ces services afin qu'ils soient de qualité, sans augmenter fortement la fiscalité. Nous sommes dans un territoire où le revenu moyen par habitant est inférieur à la moyenne nationale, notre population n'a pas forcément les mêmes moyens que d'autres territoires. Il faut l'entendre par rapport à la tarification, à la façon de rendre le service de manière globale sur le territoire.

Madame Angeline GORINI : au nom du groupe d'opposition de la ville d'Autun, je prends la parole ce soir pour saluer le gros travail qui a été effectué du point de vue du service finances de la communauté de communes, mais également l'analyse budgétaire que a été faite par le vice-président, Jean-François ALUZE.

Il est vrai, qu'actuellement, on nous propose une hausse d'impôts pour laquelle on ne peut se réjouir, tout un chacun. Cependant, je pense qu'il faut replacer cela dans un contexte, à savoir le contexte COVID que nous connaissons tous depuis un an, mais aussi dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation et le contexte antérieur à notre arrivée, me concernant en tant que jeune conseillère. C'est le contexte financier de la communauté de communes qui est lié aux investissements antérieurs et aux coûts de fonctionnement.

Le groupe d'opposition de la ville d'Autun, ne s'opposera pas à ce vote tel qu'il nous a été présenté parce qu'il y a un réel travail, une réelle volonté d'analyse des finances de la communauté de communes et le groupe d'opposition de la ville d'Autun tiens à souligner l'investissement des professionnels de la communauté de communes et du vice-président concerné. Nous soulignons également qu'il est important de poursuivre ces efforts pour optimiser les ressources, analyser les recettes et éviter que cette histoire se répète chaque année et qu'on nous propose une augmentation d'impôts. Ce n'est bien sûr pas notre souhait, mais nous avons à l'idée qu'il y a une augmentation d'impôts cette année et le questionnement reste quand même en suspend car le contribuable regardera essentiellement la dernière ligne d'impôts et ne regardera pas les petites lignes du projet qui nous est présenté ce soir. Nous attirons votre attention sur le maintien de cet effort et la vigilance à avoir au quotidien sur les dépenses à effectuer, tout en sachant comme vous l'avez énoncé, que des efforts supplémentaires seront à poursuivre, à prononcer, à faire des choix. Nous serons là, à vos côtés, pour faire ces choix de manière à ce que le contribuable ne soit pas la variable d'ajustement. Le contribuable, dans ce territoire à des revenus inférieurs à la moyenne nationale. C'est très important que tout le monde l'entende. Nous devons faire des dépenses et investir à la hauteur de nos moyens, tout en proposant un service minimum acceptable.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous vous donnerons, en complément, la moyenne des bases locatives car une hausse d'impôts d'un point n'a pas le même impact dans les 55 communes de notre intercommunalité. Il est clair qu'aujourd'hui, avant tout, notre cible est l'habitant et les services prioritaires. Malheureusement, dans cette crise sanitaire, les maires sortants et entrants, ont pu voir lors de nos réunions, quels étaient les services prioritaires, indispensables pour notre territoire. Nous l'avons vu, à la reprise de l'école au mois de mai.

Je crois que, même si ce projet de territoire est écrit par les élus, il doit être intégré par nos habitants et les sensibiliser sur ce qu'ils souhaitent réellement, qu'est-ce qui fera que de nouveaux habitants viendront s'installer sur notre territoire ? Ou ne viendront pas ? Quelle est la différence ? Quel service devra être maintenu coûte que coûte, avec une tarification, une pression fiscale correctes ?

L'impôt que nous présentons ce soir est relativement faible si l'on fait le rapport de l'ensemble des services portés par l'intercommunalité. Nous devons réfléchir ensemble sur le bloc commune, intercommunalité car si nous faisons le ratio dépenses/recettes, nous sommes une communauté de communes de services ; nous devons nous poser cette question.

Monsieur Jean-François ALUZE : merci Madame GORINI, pour votre intervention.

A la demande de la Présidente, l'augmentation de la fiscalité était vraiment le dernier recours. Nous nous sommes interrogés pour savoir comment cela allait peser sur les habitants et pour être sûr de nous, nous avons interrogé la DDFIP. La valeur locative moyenne sur notre intercommunalité est de 2 729 €, les bases du foncier bâti sont 1/2 base de la taxe d'habitation, la valeur locative moyenne prise en compte sur notre territoire, c'est 1 365 €.

Le point supplémentaire de fiscalité, représente 14 €, pour les communes soumises à la TEOM, donc pour celles qui ne sont pas situées côté Chagny, cela représente quand même 21 € par famille, en moyenne. Quand la valeur locative dépasse 1 365 €, je peux prendre mon cas personnel qui est à 2 900 €, cela me fera 40€ supplémentaires. L'incidence n'est pas négligeable et ce qui a été demandé par la Présidente et l'assemblée des Maires, était que le recours à l'impôt soit le dernier ressort. Quelques maires ont réagi en disant qu'il vaudrait mieux faire tout, tout de suite et ne pas y revenir l'an prochain, c'est understandable. Le problème de la crise sanitaire dans laquelle nous sommes aujourd'hui ne nous permet pas d'avoir des perspectives stables sur nos dépenses et nos recettes. Nous avons donc plutôt opté pour ne pas faire une hausse importante de la fiscalité et se rendre compte au bout de l'année que nous avons pénalisé nos habitants. Nous essayerons et feront tout notre possible pour qu'il n'y ait pas d'autre augmentation, je ne peux malheureusement pas le garantir.

Madame Marie-Claude BARNAY : cela représentera une augmentation de la valeur locative de 14 € pour les communes du SIRTOM et 21 € pour les communes du SMEVOM.

Monsieur Rémy REBEYROTTE : je serai bref et veux simplement dire que je m'abstiendrai sur ce budget. J'aurais voté contre s'il n'y avait pas eu le travail fait par Jean-François ALUZE, qui est un travail considérable. Tu as pris cette question budgétaire à bras le corps et tu essaies en travaillant d'arrache-pied, avec tous les services, les élus, toutes les composantes, de trouver une solution et gérer au mieux cette situation. Je me dis que nous avons une raison d'espérer, justement à travers ce travail, qu'il aboutisse à un nouveau projet communautaire, un projet de territoire, avec trois ans de retard, mais qu'il aboutisse à rééquilibrer en quelque sorte le lien entre les communes et l'intercommunalité.

Cette intercommunalité est montée en puissance, comme toutes les intercommunalités en agréant des compétences, c'était la loi en place, et qui doit depuis maintenant 3 ans, 4 ans, repositionner son projet, avec d'abord comme point majeur, le fait de regarder ce qui relève, en terme de services, de compétences et d'équipements, vraiment de l'intercommunalité ou des communes.

Cela sera un choix majeur pour rééquilibrer le lien à l'intérieur du bloc communal entre l'intercommunalité et les communes, il y faudra du temps ; on peut espérer que, sur ce mandat, par ce travail de fonds que tu es en train de construire, on puisse arriver petit à petit à rétablir la situation en limitant au maximum le recours à la fiscalité.

Nos concitoyens regardent la qualité des services, c'est vrai, mais ils regardent aussi les moyens qu'ils souhaitent y mettre à travers leur fiscalité. Il faut, là encore, trouver le juste équilibre.

C'est parce que ce travail est résolument engagé, aujourd'hui, nous attendons beaucoup du mois de mai et ensuite du projet qui va se construire, que je m'abstiendrai simplement sur le budget. J'avais voté contre l'an dernier parce que ce travail n'était pas encore engagé, cette fois le travail est engagé et j'espère qu'il portera ses fruits.

Monsieur Jean-François ALUZE : merci Rémy pour ton intervention, je vais continuer. En étant retraité, je crois que je fais plus d'heures que lorsque je travaillais.

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE : je tiens également à aller dans le sens des différentes interventions, souligner le travail qui a été fait à la fois par ce nouveau vice-président et par les services, à leur habitude.

Je vais vous réitérer toutefois quelques questions et remarques qui font suite au débat d'orientations budgétaires de la semaine dernière et pour lesquelles mes questions n'avaient pas trouvé réponse.

Vous mettez en avant, dans le ROB, le fait que l'axe majeur de ce nouveau projet communautaire soit de favoriser le maintien de la population et favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire. Pour ce faire une chose compte principalement, c'est l'emploi.

Nous sommes un certain nombre d'élus, ici présents, à avoir vu des maisons vides depuis des années, se remplir, du fait de la crise actuelle et de la volonté de venir au vert et travailler à distance et c'est une bonne chose. De façon concomitante et c'était le travail de l'ancienne majorité, autant départementale que communautaire, la fibre arrivant cela va faciliter un certain nombre d'installations de familles sur le territoire et le maintien de la population.

Toutefois, en terme d'emploi, nous allons voter ce soir sur budget comprenant 6,5 millions d'euros d'investissement. Sur ces 6,5 millions, les subventions d'équipement proposées sont ventilées sur plusieurs lignes, dont 100 000 € pour le site de Mardor. En terme de création d'emplois, combien vont nous rapporter ces 100 000 € ? Je rappelle que le site de Mardor c'était 170 emplois qui sont partis à Chalon sur Saône et qu'actuellement sur les 18 millions d'investissement prévus par VRF, seulement 9 millions ont été mobilisés. Ils attendent aujourd'hui des dépôts de garantie d'on ne sait qui, à hauteur de 9 millions d'euros, pour pouvoir réaliser leurs investissements.

Cela reste une probabilité, mais il est fort probable que ces 100 000 € ne soient pas dépensés cette année ; je ne vois pas, sachant qu'il reste les 2/3 de l'année, comment cette société va pouvoir faire pour trouver les dépôts de garantie et lancer les investissements ? en terme de création d'emplois, nous n'y serons pas.

Concernant les 100 000 € versés à la clinique du Parc, qui dégage un peu plus de 7 millions d'Euros de chiffre d'affaire, pour environ 80 000 € de résultat net et a donc les moyens de financer les investissements, qu'est ce que cela représente en terme de création d'emplois ?

Concernant les 107 971 € donnés aux porteurs de projet dans le cadre du dispositif FISAC, je vous ai fait plusieurs remarques la semaine dernière. En dehors de l'activité « traitement de l'amiante » prévue sur Bellevue, et c'est un beau projet, il s'agissait de financer des portes, des portes coupe-feu, du mobilier de pâtisserie, j'aimerais savoir en quoi ces investissements vont permettre de créer de l'emploi ?

Sur 6,5 millions d'euros, nous avons, en l'occurrence, 108 000 € qui sont dédiés à cela, mais quel est le projet communautaire pour accompagner le portage ou l'accompagnement à la création d'entreprises ou la création d'emplois quels qu'ils soient ?

Nous avons évoqué et voté la semaine dernière concernant des transferts de compétence. La ville d'Autun a repris l'espace sport nature, les terrains de tennis, le mini golf, la base Marcel Lucotte sur laquelle nous avons réalisé un certain nombre d'investissements, et l'école d'art plastiques. Je ne parle pas de la salle Joseph Chanliau sur laquelle les investissements n'ont pas été énormes. Les communes ont repris le chauffage, l'éclairage et le petit entretien des locaux scolaires et de restauration scolaire.

Concernant les communes, les charges entre ce transfert et le transfert qui avait eu lieu à l'époque ont augmenté, notamment concernant le chauffage.

Concernant la ville d'Autun, entre le transfert qui avait été réalisé à l'époque et celui réalisé la semaine dernière, un certain nombre de dépenses ont été réalisées.

Vous avez évoqué le fait que la ville d'Autun s'engagerait sur 40 000 € d'attributions de compensation en faveur de la communauté de communes, mais à l'heure actuelle, ce n'est qu'un engagement pieu du maire d'Autun, sans élément d'ordre officiel, qui nous prouve que cette somme sera allouée et ma question est : cette somme est-elle inscrite au budget que nous allons voter maintenant ?

D'autre part, cela pourrait être un détail, mais ça m'inquiète et je ne suis pas le seul, nous sommes dans une situation politique où le maire d'Autun a fait une demande auprès de la Présidente qui n'a toujours pas répondu, je me pose la question d'une réponse négative de la Présidente et d'une position qui pourrait évoluer de sa part.

D'autre part, concernant les indemnités des élus, vous évoquez une baisse de 15 000 € d'indemnité. Ma question est, à partir de quand ? Pour qui ? Une délibération est-elle prévue ? Pourquoi cette délibération n'est-elle pas prévue à la suite du budget ? Était-ce une décision qui datait de l'an dernier ?

Enfin, vous nous avez informé que la collectivité devait obtenir de nouvelles ressources liées aux énergies renouvelables. Je souhaiterais savoir si le but est d'installer des éoliennes sur le territoire, ou si votre projet porte sur d'autres installations ?

Madame Marie-Claude BARNAY : nous répondrons à deux voix, Jean-François et moi-même.

Juste pour l'économie, Jean-Baptiste, tu as été peu présent cette année aux différents conseils communautaires, saches que beaucoup d'aides à l'immobilier ont été données pour les commerçant mais également aux artisans. Il me semble important au vu de ta remarque que Luc Quillon puisse, sur les derniers exercices, nous donner une liste exhaustive de l'ensemble des aides à l'immobilier que l'on a apporté sur des entreprises importantes, notamment d'Autun, qui ont créé de l'emploi.

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE : on vote un budget, on parle de l'avenir et pas du passé.

Madame Marie-Claude BARNAY : mais tu évoque le FISAC et le FISAC c'est sur plusieurs années. Nous allons vous faire une rétrospective des aides apportées qui ont permis la création et le maintien d'emploi. Notre enjeu numéro 1, aujourd'hui, c'est l'économie. Nous avons répondu présent en 2020 avec la crise sanitaire, nous savons qu'en 2021 il y aura un effet cascade pour les problèmes économiques. Sachez que, que ce soit le vice-président chargé des finances ou le premier vice-président chargé de l'économie ou moi-même avons regardé ensemble pour voir comment la reprise pouvait être accompagnée ; des sommes sont pré inscrites au budget pour cela. C'était mon préambule pour l'économie, je laisse la parole à Jean-François pour répondre aux différents questions posées.

Monsieur Jean-François ALUZE : nous répondrons à plusieurs voix. Concernant le maintien de l'emploi, la partie économique a été définie comme priorité de la communauté de communes. On nous a demandé de ne pas baisser le niveau d'investissement, même si ça n'est pas de la création, c'est quand même le meilleur moyen de maintenir nos entreprises locales. Le niveau d'investissement à un peu plus de 6 millions d'euros est déjà notre premier soutien.

Notre souci n'est pas sur l'investissement mais sur le fonctionnement et je redis que notre priorité est l'emploi.

Concernant les 100 000 € sur la clinique du Parc, je laisse la parole à Marie-Claude et à Emile Leconte.

Madame Marie-Claude BARNAY : je ne connais pas le nombre exact d'emplois par rapport à Mardor. Je le redis, ce n'est ni la communauté de communes ni la commune de Couches qui ont été à l'initiative du départ de Mardor, aujourd'hui c'est un constat. L'objectif est que nous arrivions à recréer de l'emploi, ensemble, pour Couches et Autun. Je rappelle que des personnes habitant notre territoire ont du aller travailler à Chalon sur Saône, certaines attendent depuis trois ans un retour au plus proche de leur lieu de vie. Nous espérons que ce projet voit le jour, il n'est pas encore au rendez-vous, comme espéré initialement. Je laisse la parole au maire de Couches pour le nombre d'emplois et sur le Village Répît Famille.

Monsieur Jean-François ALUZE : Mardor attend 6 millions d'euros de cautionnement de la part de divers organismes, dont la CCGAM ; Jean-Baptiste seras-tu là pour valider cette caution ? Et donc créer de l'emploi à Mardor ? c'est un projet sur lequel nous prenons un risque, nous n'en sommes pas les maîtres, ça va être une vraie question qui va arriver devant notre assemblée. Si nous ne prenons pas ce risque, il n'y aura pas de projet Mardor et pas de création d'emplois.

Concernant la clinique du Parc, les travaux sont en cours. Je crois que cela représentera 26 emplois ; si nous ne nous engageons pas, il n'y aura pas 26 emplois créés.

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE : 26, c'est le nombre de lits.

Madame Marie-Claude BARNAY : non, le nombre de lits est de 24.

Monsieur Jean-François ALUZE : concernant l'aide aux projets FISAC, je suis désolé, je t'ai répondu la semaine dernière. Certes, quand on finance une porte coupe feu d'un hôtel ou une porte d'un salon de coiffure, cela peut paraître anormal. Sauf que là, ce n'est pas de la créance sur l'emploi, c'est préserver l'emploi par rapport à la crise sanitaire. Les crédits FISAC sont épuisés tellement il y a de demandes, nous allons être obligés de remettre au pot pour les aides aux entreprises ; la Région met 4 €, nous allons remettre 1 €. Si nous ne faisons pas cela, il n'y a pas de soutien à l'emploi, tout de suite il faut préserver, créer si l'on peut. Après la crise sanitaire nous aurons la crise économique, certains pas de porte resteront fermés à l'heure de la reprise. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, si nous ne les aidons pas aujourd'hui, je ne vois pas quand nous allons le faire. Oui, la priorité est à l'économie

Tu demandais si les transferts de compétence étaient actés dans le budget. La réponse est non, parce que nous sommes partis sur 2020, cela sera neutre à la fois pour les communes et pour la communauté. J'ai expliqué la dernière fois comment seront fait les transferts, notamment sur les bâtiments et je n'y reviens pas.

Nous diminuerons le montant des AC des communes et vice versa, les communes auront à charge les frais, l'incidence sera neutre.

Concernant les engagements de la ville d'Autun, je suis désolé d'entendre ce que tu dis parce que nous avons travaillé avec la ville. Certes, il n'y a pas d'engagement, mais moi j'ai une parole et je crois à la parole du maire d'Autun, d'accord ?

Oui, nous avons estimé le coût et contrairement à ce que l'on croit, dans ce que l'on rend aujourd'hui, il y a moins de charge que les AC remboursées par la ville, nous sommes de mémoire, à 980 000 € et les AC versées par la ville sur les mêmes équipements sont d'un peu plus de 1 million. C'est important. Il nous reste donc à négocier la salle Joseph Chanliau.

Encore une fois, je n'ai qu'une parole et je crois à ce que l'on me dit. Si toutefois les engagements n'étaient pas respectés, le droit commun s'applique alors, et la communauté paierait, in eternam, 980 000 € à la ville d'Autun, la ville d'Autun nous verserait, in eternam, un peu plus d'un million d'euros, c'est la loi.

Concernant les indemnités des élus, je rappelle que c'était un vote de l'année dernière, toutes les indemnités ont diminué, celle de la présidente et des 14 vice-présidents, cela représente une diminution de 40 000 € qui a eu un effet de 25 000 € sur l'année 2020 et un effet d'environ 15 000 € sur 2021, 2020 n'étant pas une année complète.

Il reste enfin la question des nouvelles ressources que la collectivité doit trouver et va t-on se fixer sur un projet d'éoliennes. Je suis bien placé pour parler d'un projet éolien et je pense qu'il faut le regarder, je ne rejette rien. Je rappelle qu'un projet éolien de 5 pylônes pourrait rapporter environ 110 000 € à la CCGAM, il peut aussi rapporter à la commune et aux communes avoisinantes. L'étude qui est faite aujourd'hui est surtout sur le photovoltaïque, soit au sol, sur les bâtiments intercommunaux soit bien sur des projets privés. Le rendu est déjà fait, nous allons passer sur de l'opérationnel. Nous pouvons aussi parler d'autres ressources renouvelables, je ne rejette rien sur les ressources de notre territoire, j'insiste là dessus, pas uniquement pour la communauté de communes, mais pour le territoire.

J'ai déjà dit aussi que je croyais beaucoup à la justice fiscale. Il faut, dans nos communes, revoir le classement de nos habitations. La ville d'Autun l'a fait faire par une société, parce qu'il y avait gros à gagner, mais nous pouvons le faire aussi, pour toutes les maisons d'habitation classées 7 ou 8 (les ruines, les maisons sans chauffage, sans douche, etc.) et qui sont désormais des fermettes rénovées mais toujours avec ce classement. Nous devons aller vers de la justice fiscale, ce n'est pas de la dénonciation, revérifier nos bases, nos logements, faire augmenter les bases, celles des communes et celles de la communauté. Cela évitera, à terme, une augmentation d'impôts, par de la justice fiscale. Il y a beaucoup de moyens d'améliorer les ressources. Il faut le faire, mais pas seulement la communauté, car une partie dépend des communes.

Madame Marie-Claude BARNAY : en complément, je tiens à dire que des projets d'énergie renouvelable champs solaires, sont portés par d'autres communes et sont actés par la commission de régulation de l'énergie et qui apporteront des recettes aussi bien aux communes qu'à l'EPCI. Ensemble, suite aux études que nous avons pu mener, il est important de s'inscrire dans les énergies renouvelables, c'est gagnant/gagnant sur ce point.

Concernant la remarque faite sur l'économie, je tiens à dire qu'il y a des créations d'entreprises grâce aux aides apportées par le FISAC, en 2019, 2020 et 2021, à Autun comme dans d'autres communes. Je rappelle qu'avec l'action Coeur de Ville, nous souhaitons abonder à hauteur de 2 € par habitant pour le coeur de ville, pour que ce soit la locomotive de notre territoire. Le FISAC représente 119 982 €.

Nous avons accompagné de manière conséquente la reprise du restaurant à Couches. Concernant le projet Village Répît Famille (VRF), c'est une cinquantaine d'emplois qui semble être à minima pré-supposés, pour que cet équipement fonctionne.

Notre objectif est que l'emploi existant soit maintenu et que l'on puisse créer de nouvelles dynamiques.

Nous constatons que de nouvelles familles s'installent dans nos communes, des maisons se vendent, des résidences secondaires se transforment en résidences principales. Nous constatons une nouvelle dynamique, nous ne savons pas si cela sera éphémère ou pas ; nous devons là aussi travailler ensemble pour que ces habitants trouvent une qualité et un cadre de vie agréable, notamment pour leurs enfants, avec des facilités de mobilité pour se rendre sur leur lieu de travail dans une métropole, notamment lyonnaise ou parisienne, ce sont des enjeux forts sur ce point.

Sachez que la stratégie commerciale présentée l'année dernière, montre là aussi, tous les axes de développement que nous devons mettre en avant, que ce soit les lieux de convivialité, l'aménagement public, les services. Cette stratégie a été envoyée aux 55 maires et nous devons nous en inspirer pour que tous les ingrédients soient réunis et que ces nouvelles populations puissent s'installer sur notre territoire de manière pérenne. Il y a aussi le projet alimentaire territorial pour lequel nous n'allons pas développer ce soir tout ce qui a été fait.

Saches, Jean-Baptiste qu'il existe une commission de suivi au niveau de l'économie, les décisions y sont prises de manière collégiale, par rapport aux aides.

J'entends ta remarque, comme certains maires sont moins présents, nous vous transmettrons tous les accompagnements que nous avons fait, pour des entreprises qui se créent sur notre bassin de vie.

Monsieur Emile LECONTE : je voulais faire une parenthèse sur le dossier du personnel parce que ce soir nous avons parlé finances, finances et encore finances, mais au milieu de tout cela, il y a un service RH. Je voudrais le saluer aujourd'hui pour le travail qui a été effectué depuis deux ans. Ce sont des gens au bord du burn out, qui ont été mis à rude épreuve, qui se demandent chaque jour s'ils auront encore du travail le lendemain ; je voudrais que l'on intègre, dans toute cette réflexion, le personnel et qu'on y attache une importance.

J'entends parler de Mardor et je vois que tout le monde en parle bien, tout le monde connaît bien le dossier. Je peux simplement vous dire que j'étais encore aujourd'hui en conversation téléphonique avec le numéro 2 de la Croix Rouge à Paris, pour organiser un rendez-vous avec le Président du Département dans le cadre du cautionnement de l'emprunt.

Nous sommes sur un emprunt de l'ordre de 9 millions d'euros, nous avons perdu près de 150 emplois. Je rappelle que, selon les propos du Sous-Préfet, c'est bien un projet de territoire, et pas un projet de commune. C'est un projet lourd avec 9 millions d'euros de subventions d'acquises. La Croix Rouge regarde, par rapport à ces 9 millions, s'il est possible de diminuer cet emprunt. La commune de Couches a déjà voté les garanties d'emprunt qui lui sont autorisées par la loi dans son budget 2021. Le rendez-vous prévu avec le président du département est pour aller dans le même sens.

Cela représente 50 emplois prévus sur le territoire. Si nous n'y avons pas cru, si nous ne nous étions pas battus, il y a longtemps que l'on ne parlerait plus de ce projet. J'entends parler du dossier « Mardor » depuis 2014.

Monsieur Vincent CHAUVET : depuis 4 ans, je vous alerte sur une situation financière qui se dégrade et aujourd'hui nous sommes donc contraints d'envisager une hausse d'impôts et de demander ainsi un effort supplémentaire à nos administrés, dans une période déjà très difficile.

Il y a quelques jours, le journal de Saône et Loire titrait « la CCGAM n'a plus les moyens de ses ambitions ». C'est assez bien résumé. Des ambitions auxquelles s'ajoutent des obligations qu'imposent la crise sanitaire. Je voudrais saluer l'implication et la coopération exemplaire de la communauté et de la ville d'Autun, notamment Clément SOULIER et Marie-Pierre MOREAU qui permettent d'administrer ce centre avec les pompiers, les professionnels de santé et l'ensemble des agents de la ville d'Autun qui se sont mobilisés, c'était là aussi, une dépense pour la ville comme pour la communauté, difficilement anticipable, nous espérons qu'elle se termine au plus vite et que la campagne de vaccination soit un succès.

Ambitions auxquelles s'ajoutent également des obligations qu'imposent la crise économique et la crise écologique. La crise économique avec un soutien, évidemment, aux petits commerces, aux hôtels restaurants mais également aux commerces de centre ville qui sont dans l'obligation administrative de baisser le rideau. Crise environnementale qui nous oblige, là aussi, à soutenir des commerces ou des entreprises qui ont des besoins d'isolation et, oui, dans les années à venir nous allons être probablement obligés de subventionner des portes isolantes, des vitrines plus efficaces thermiquement ainsi que d'autres travaux qui sont la réalité de la transition énergétique dans nos territoires. L'ambition du plan de relance Français comme Européen est bien d'accélérer cette transition.

La crise économique, nous en avons parlé, et si par le passé j'ai pu être septique sur les investissements communautaires dont le ratio subventions publiques/emploi était douteux, ou relativement défavorable, je veux dire que pour Mardor, comme pour le projet de SRR avec 100 000 € chacun, le ratio subventions/emploi est là bien plus favorable.

Comme l'a rappelé, à juste titre, Jean-Baptiste PIERRE, j'ai également indiqué dans la presse locale qu'avec la Présidente de la communauté de communes, nous étions condamnés à nous entendre, sur les orientations mais aussi sur le mandat.

Je voudrais, ce soir, faire une mise en garde solennelle à l'ensemble des collègues. Si l'augmentation proposée doit nous permettre de passer un cap difficile, elle ne saurait être pérennisée, il en va de l'attractivité de notre territoire ainsi que de la soutenabilité des impôts, notamment des Autunois, car je n'utiliserai pas de moyenne, cher Jean-François, mais simplement une comparaison, la ville d'Autun a un taux de taxe sur le foncier de 10 points supérieurs à toutes les communes environnantes, dans son environnement direct.

Cette augmentation doit nécessairement être temporaire et réversible. Cher Jean-François tu as répondu tout à l'heure, que les collectivités maintenaient ou augmentaient les taux et c'était toujours comme ça, non, parfois il y a des collectivités qui baissent leur taux. J'espère que, le plus vite possible, nous pourrons revenir à une fiscalité plus soutenable, ou en tout cas celle que nous connaissions. Il est ainsi effectivement indispensable, et je pense que nous sommes sur la même ligne avec l'ensemble des collègues Autunois, qu'aucune augmentation supplémentaire ne vienne dans les années à venir aggraver la charge sur les contribuables, car on ne peut pas indéfiniment faire reposer le poids de notre fonctionnement sur nos administrés.

Il faut donc, et vous l'avez dit, que nous nous engageons tous à revoir profondément, complètement, le fonctionnement de notre collectivité, revoir notre ambition, notre priorité.

Je me réjouis, cher Jean-François, ce soir les éloges t'ont été adressées. Tu l'as dit le plus dur est probablement à venir, tu annonces en Mai un projet de territoire et tu pourras compter sur ma pleine coopération, comme nous avons pu le faire depuis un an pour prendre et choisir ensemble les options qui, pour certaines, s'annoncent probablement difficiles. Car cette année la ville d'Autun a effectivement pris sa part au redressement des finances de notre intercommunalité. Les efforts se sont d'ailleurs, principalement concentrés sur la ville centre. Nous l'avons vu tout à l'heure : reprise au 1^{er} janvier du Muséum où il y aura des investissements importants à faire, reprise de l'école de dessin, de l'espace sports nature où des investissements ont été réalisés, mais où d'autres le seront dans le cadre de « Paris 2024 », c'est à dire dans le cadre de l'aménagement de nos équipements pour recevoir des équipes s'entraînant au triathlon et para triathlon, mais également pour dynamiser notre base de loisirs, c'est notre ambition. Reprise de l'ensemble des agents des espaces verts qui travaillaient exclusivement pour la ville, reprise de la salle Joseph Chanliau qui est une salle fermée ; peu de communes peuvent se targuer de reprendre des équipements fermés où, là aussi des investissements importants seront à prévoir à la charge de la ville d'Autun. D'autres compétences, dans les mois et semaines à venir, notamment concernant les fourrières. C'est effectivement près d'un million d'euros qui va revenir à la charge de la ville d'Autun avec forcément des frais de gestion, de structure, d'encadrement qu'il faudra anticiper.

Il y aura une CLECT où nous devons ensemble, et la proposition que je porterai est très claire et sera formalisée lors de cette CLECT, on ne peut pas prendre d'engagement plus fort que de demander un vote sur cette question. Sur l'écart entre le coût réel des compétences et ce qui reviendra à la ville d'Autun, la ville d'Autun contribuera à hauteur de 40 000 € au redressement des comptes de l'intercommunalité.

Comme l'a dit le vice-président en charge des finances, effectivement et cela peut paraître paradoxal, mais c'est bien que ce soit dit, l'ensemble des compétences retransférées à la ville coûtait moins cher à la communauté que ce que donnait annuellement la ville d'Autun pour les faire fonctionner.

Je respecte et je salue tous les avis qui se sont exprimés ce soir, par mon collègue maire de Sommant, par Nicolas MULLER, par le Député Rémy REBEYROTTE, les conseillers municipaux d'Autun, Michaël GUIJO et Angéline GORINI, mais dans l'intérêt du territoire, je ne vois pas d'autre solution que d'adopter le budget proposé et c'est pourquoi je le voterai.

De deux choses l'une, si le budget n'est pas adopté, la Chambre Régionale des Comptes, et nous n'en sommes vraiment pas loin, mettrait notre EPCI sous tutelle et pour rétablir l'équilibre budgétaire, imposerait une augmentation d'impôts probablement plus importante que celle suggérée aujourd'hui ; j'entends Agnès HENRIOT dire « ça c'est sur », quand elle dit cela, c'est souvent que sa parole est d'or.

A l'inverse, je veux être très clair et encore une fois renouveler ma mise en garde, si nous ne poursuivons pas et n'accentuons pas nos efforts, nous allons, et à très grande vitesse, à la catastrophe ; cela, le maire d'Autun, premier vice-président de la communauté, ne pourra pas le cautionner dans les années à venir.

Madame Marie-Claude BARNAY : merci Vincent, c'est quelque chose de partagé par l'ensemble des maires qui se réunissent régulièrement ; je pense que tout le monde a bien compris l'enjeu. Le travail est entrepris, il doit continuer pour l'intérêt commun qui est les habitants d'Autun et de l'Autunois-Morvan.

Monsieur Jean-Baptiste PIERRE : dans la continuité de vos réponses et je vous en remercie, finalement le constat que vous faites, Madame la Présidente, concernant ce qui m'interrogeais en terme de création d'emplois sur le territoire, c'est plutôt un bilan qu'une prospective, qu'une perspective. Je constate qu'il n'y a pas de projet précis autour de cette question.

D'autre part, concernant les AC, Jean-François tu le dis avec honnêteté, « non rien n'est inscrit dans le budget », alors que les décisions ont été prises.

Donc, en terme de sincérité du budget, certaines choses me gênent, je m'abstiendrai donc concernant le vote.

Enfin, c'est une question de forme et j'arrêterai de vous embêter ensuite avec mes remarques, nous avons été, les communes, rappelés à certaines règles concernant le vote des taux, règles qui d'ailleurs dans l'annexe 3 de l'état 1259 de l'exercice 2021, envoyé par le Préfet de Région SUDRY, disent que « en outre le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du budget, même si les taux restent inchangés, je me pose la question vu que tout nous est présenté dans la même délibération.

Monsieur Jean-François ALUZE : le vote sera bien sur une délibération séparée.

Madame Marie-Claude BARNAY : c'est ce que j'ai dit en préambule de la réunion. Vincent CHAUVET en tant que premier vice-président à l'économie répondra au maire de Sommant. L'objectif est bien une prospective d'emploi ; vous n'êtes pas sans savoir ce qui se passe actuellement sur notre territoire, même si le rapport de la Banque de France, de Février 2021, montre des créations d'entreprises sur le troisième trimestre 2020, + 23,4 %, notamment sur l'arrondissement d'Autun. C'est encore positif, il faut cependant être prudent. L'objectif des EPCI de la Région Bourgogne Franche Comté est d'accompagner le mieux possible l'économie locale pour le maintien de l'emploi et la création d'emplois. C'est pour cela que je réitère, et m'arrêterai là, nous allons transmettre aux 55 maires les aides que nous avons actées en 2020 et celles qui sont déjà dans le FRT pour 2021.

Monsieur Vincent CHAUVET : Jean-Baptiste tu as raison de demander des projets précis en terme d'emplois, même si ce ne sont pas les collectivités publiques qui créent directement les emplois, ça se saurait depuis longtemps.

En revanche, nous pouvons accompagner des projets locaux, privés, qui eux sont pourvoyeurs d'emplois. Trois sujets, sur lesquels j'ai proposé et ont été retenus des budgets, dans le budget qui vous est proposé. Deux projets sur les énergies renouvelables à savoir, le photovoltaïque sur les bâtiments industriels, c'est ce qui est dans territoire d'industrie, signé à l'échelle de l'ouest du département, les choses progressent. C'est un sujet qui est assez compliqué qui implique aussi le SYDESL. Je suis vice-président du SYDESL et soutien la création d'une société d'économie mixte à l'échelle départementale qui puisse aussi soutenir des collectivités sur des projets importants, dont la rentabilité est sur 10 à 15 ans. Dans le budget, il n'y a pas de subvention sur d'autres énergies renouvelables, que le photovoltaïque sur les zones d'activités.

Le troisième sujet porte sur le bois énergie qui est une ressource renouvelable. Nous avons un projet très précis qui s'appuie sur un partenariat déjà engagé entre la scierie d'Autun et notre délégataire de chauffage public. Nous irions plus loin que ce qui est engagé aujourd'hui, nous récupérons un peu de déchets de scierie pour les mettre dans le réseau de chauffage urbain.

Le projet est de récupérer d'avantage de chaleur et proposer la production locale de granulés de bois qui est un combustible tendant à se développer avec la multiplication des poils à granulés, encouragée notamment par des aides publiques.

Cela ajoutera de la valeur ajoutée sur le territoire, ça pourrait créer certains emplois ; nous y travaillons, c'est du temps de cerveaux mais si tout ce passe bien cela ne coûtera pas, en terme d'investissement, à la communauté de communes. Cela pourrait, dans notre contrat de délégation de service public si l'équilibre financier entre Dalkia et les scieurs est favorable, diminuer le coût de chauffage urbain. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait quand a été installée une centrale de co génération gaz qui a permis de créer de la valeur et un peu d'emplois sur l'entretien, mais surtout de baisser le coût du chauffage urbain.

Troisième dossier sur lequel nous travaillons et sommes en sauvegarde de l'emploi, il s'agit d'Honeywell à Saint-Forgeot où se profile une issue positive. Il faudra, là, que la communauté de communes, qui a la compétence des zones d'activité économique, puisse investir pour l'aménagement du site, notamment sur un certain nombre de mises en réseau séparatif et d'aménagement.

La ville d'Autun et le syndicat du Ternin devront probablement se rapprocher, il y aura d'autres financeurs. Une somme de plus de 500 000 € a été inscrite au budget pour les zones d'activité économique et, en tout cas, une somme est sanctuarisée pour pouvoir faire des travaux qui faciliteraient, voire conditionneraient la reprise du site. Cela représente environ 50 emplois pour Honeywell, nous devons être présent, c'est une dépense obligatoire.

Il faut savoir également que sur cette même zone, Veldeman envisage la construction d'une zone logistique, facilitée par la communauté de communes, qui apportera de l'emploi.

Vous le voyez, il y a un certain nombre de projets soit pour créer de l'emploi, soit en sauvegarder, notamment à Saint-Forgeot et je vous parle là des projets les plus visibles.

Avec Luc Quillon et Bernadette Boudot nous sommes au soutien des différentes activités qu'elles soient très visibles ou simplement marginales. Vous savez que sur la pépinière un certain nombre d'activités se développent, notamment autour des métiers d'art et de l'artisanat, nous aidons là aussi sur des montants plus restreints. Une convention vous sera proposée dans les conseils à venir, permettant de favoriser l'installation de jeunes, maintenant que le diplôme des métiers d'arts et notamment le BTS ERA, va fournir ses premières promotions. Ce sont des dossiers que l'on suit et qui peuvent permettre soit de maintenir l'emploi, soit de créer des entreprises.

Monsieur Rémy REBEYROTTE : je voulais ajouter qu'effectivement, il faudra être au rendez-vous de Mardor. C'est essentiel.

Je rappelle, 2014 la fermeture annoncée de Mardor. Nous avons fait un travail considérable avec le maire de Couches qui n'était pas dans notre communauté, pour faire en sorte que l'ARS, en juillet 2015 prenne une décision et s'engage pour que le site fasse l'objet d'une reprise et d'un projet, pour qu'il y ait un plan social remarquable et une création de lits de SRR sur Autun.

Concernant la fermeture de Mardor, je pense à toutes ces personnes qui dans le cadre de leur rééducation étaient très demandeuses de Mardor, doivent partir plus loin et souvent pour un service de moins bonne qualité. Il s'agissait, avec des places de SRR sur Autun de faire en sorte que le patient trouve un service au plus proche de chez lui.

Avec le Village Répit Famille (VRF), avec le projet de SRR qui va compléter le SRR existant, l'ensemble se réinstallant sur le site du nouvel hôpital et de la clinique d'Autun, nous aurons l'équivalent de 70 emplois. Cet ensemble, c'est ce que représentait dans la part de l'ancien Mardor, l'emploi qui était occupé par des Autunois, au sens large du terme, par des gens qui habitaient plutôt dans nos bassins de vie. Cela se répartissant déjà, en terme d'emploi, sur Le Creusot, Chalon et l'Autunois. Les emplois rattachés à l'Autunois seront compensés, tant mieux.

C'était loin d'être acquis à l'époque et c'est encore loin d'être acquis, même s'il y a 9 millions de subventions des caisses de sécurité sociale d'une manière générale, du monde paritaire, il y a encore des emprunts à monter, des garanties à donner pour que la Croix Rouge puisse investir. Il y a encore un combat à mener, des exigences. Je rejoins ce que disait Emile LÉCONTE, nous sentons que nous sommes dans une dynamique et que cela devra être concrétisé pour le Couchois, pour tout l'Autunois-Morvan, c'est un enjeu majeur même si on regrettera toujours que ces personnes de nos bassins soient obligé d'aller à Chalon sur Saône ou ailleurs pour trouver un service, certes de qualité, mais Mardor est regretté par beaucoup d'utilisateurs qui trouvaient là un cadre pour une bonne réadaptation.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous avons porté une étude avec le cabinet SETE, les membres du comité de pilotage le savent, dans un objectif d'écotourisme. L'intercommunalité a, là aussi, été au rendez-vous pour permettre à ce site d'être encore plus dynamique et ne devienne pas une friche à côté du Village Répit Famille. C'est une propriété de la Croix Rouge qui doit retrouver un nouvel éclat et nous verrons très prochainement la première pierre de cet établissement à Mardor, sur la commune de Couches.

Monsieur Vincent CHAUVET : juste un mot sur ce sujet : pourquoi une subvention à une clinique privée ? Parce que à Mardor, la Croix Rouge c'est le secteur privé à but non lucratif, c'est le secteur associatif, ce sont des autorisations de lits privés.

Rémy REBEYROTTE disait que la fermeture ne sera actée que lorsque l'engagement sera fait de réhabiliter ou revitaliser partiellement sur le territoire, des activités délocalisées à Chalon.

Il a fallu obtenir le transfert de lits privés, l'hôpital n'exploitant que des lits publics, c'est la clinique qui a pu exploiter ces lits privés. Ce sera des créations d'emplois à la fois directs et pérennes, avec du personnel de soins, mais aussi des créations d'emplois indirects car, que ce soit le projet de Mardor ou le projet de SRR, ce sont plusieurs millions d'euros de travaux qui font faire travailler des entreprises, des sous traitants. Nous savons que les carnets de commandes sont compliqués à remplir en ce moment, pour un certain nombre d'entreprises. C'est un soutien direct à l'économie locale par l'investissement, les marchés de travaux et j'espère qu'un maximum d'entreprises locales pourront en bénéficier.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous allons maintenant procéder au vote.

Le conseil communautaire, à la majorité

**4 oppositions (MM Stéphane FABRE, Patrick LAUFERON, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX)
19 abstentions (MM Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Gilles BERRET, Guillaume GRILLON, Mmes Yolande FLECHE, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Françoise ANDRE, MM Yann BAROU, Rémy REBEYROTTE, Patrick RYON, Mmes Maartje VAN VEEN, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE)**

a approuvé les taux d'imposition 2021 (TFB, TFNB et CFE) selon le tableau suivant:

Taxe Foncier Bâti (TFB).....	4,37 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB).....	6,79 %
Contribution Foncière des Entreprises (CFE).....	26,76 %

Le conseil communautaire, à la majorité

17 abstentions (M Nicolas MULLER, Mmes Christine CANON, Catherine AMIOT, M Jean-Louis LAURENT, Mme Véronique PROST, MM Christian DELAFORGE, Patrick LAUFERON, Mmes Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX, Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Serge BOUDOT)

a approuvé le taux de la TEOM à 12,20 % pour les communes ne relevant pas du périmètre du SIRTOM de Chagny.

La TEOMi, pour les communes faisant partie du périmètre du SIRTOM de Chagny est définie dans les conditions suivantes :

- la part fixe est calculée en fonction du montant des valeurs locatives de la taxe foncière et correspond à un taux de 9,63 %,**
- la part variable est calculée en fonction des litrages collectés auxquels on applique un tarif de 0,017 € par litre.**

Monsieur Vincent CHAUVET : la taxe sur les ordures ménagères a vocation à baisser. Ce n'est pas un vœu pieu. Aujourd'hui cette taxe augmente du fait de l'état actuel d'enfouissement de l'ensemble de nos déchets ménagers. Il y a un projet à la fois vertueux écologiquement et porteur d'emplois, que nous essayons de défendre avec l'ensemble des élus du SMEVOM, Françoise ANDRE et Métin ALBAYRAK pour notre communauté de communes. Ce projet est de valoriser ces déchets pour payer moins de taxe mais également dans un projet de territoire puisque nous souhaitons réorganiser la compétence à l'échelle du territoire, de la collecte jusqu'au traitement. C'est important parce que, comme le disait Angeline GORINI, les habitants voient la dernière ligne de leur feuille d'imposition. Il est urgent de faire accélérer ce projet, nous y travaillons avec le député Rémy REBEYROTTE afin de permettre une optimisation du service et, pour le dire vite, arrêter de payer des pénalités, être écologiquement vertueux et répercuter ces gains de fiscalité et de productivité sur nos habitants. Mon vote est là aussi favorable, et je voudrais dire qu'au quotidien nous travaillons à faire émerger des solutions pour optimiser ce coût de traitement et cette taxe.

Madame Marie-Claude BARNAY : en hommage à Vincent De La Celle, qui disait très régulièrement par rapport aux activités polluantes « la tonne la moins chère est celle qui n'est pas produite ». Je pense que nous devons aller dans ce sens et permettre à nos habitants de pouvoir mieux trier ? Nous avons une ambassadrice du tri, il y a des projets avec le SMEVOM, cela va dans le bon sens et Jean-François ALUZE s'y attelle aussi pour mettre un challenge en plus de ce que nous pouvons faire au niveau cantines et restauration scolaire.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le coefficient relatif à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 pour 2022.

Le conseil communautaire a autorisé le vote global du budget principal et des 8 budgets annexes.

Le conseil communautaire, à la majorité

5 oppositions (MM Patrick LAUFERON, Patrick RYON, Stéphane FABRE, Jean-Louis CORMIER, Gilbert DARROUX),

17 abstentions (Mmes Sarah PIGNOLET de FRESNE, Cathy NICOLAO, Maartje VAN VEEN, M Rémy REBEYROTTE, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS, MM Jacques ROY, Jean-Baptiste PIERRE, Nicolas MULLER, Olivier BARRÉ, Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Michel PILARD, Christian DELAFORGE, Pierre THOMAS).

a adopté le budget primitif 2021 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.

Mesdames Véronique PACAUT, Cathy NICOLAO, Francette GYBELS, Sandrine GASSIER, MM Michaël GUIJO, Stéphane FAVRE, Patrick LAUFERON, Louis BASDEVANT ne prenant pas part au vote et quittant la salle,

Le conseil communautaire, à la majorité,

1 opposition (M Nicolas MULLER),

a autorisé le versement des subventions aux associations.

Le conseil communautaire, à la majorité,

2 oppositions (MM Olivier BARRÉ et Nicolas MULLER) et

7 abstentions (M Gérard POIGNANT, Mme Christine CANON, MM Pierre THOMAS, Gilles BERRET, M Gilbert DARROUX, Mme Francette GYBELS, M Serge BOUDOT).

a autorisé le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget de l'abattoir pour 110 638,10 €, en section de fonctionnement.

Le conseil communautaire, à la majorité

8 abstentions (MM Olivier BARRÉ, Nicolas MULLER, Mme Christine CANON, M Patrick LAUFERON, Stéphane FABRE, Gilbert DARROUX, Jean-Baptiste PIERRE, M Serge BOUDOT).

a autorisé la réalisation des emprunts.

Le conseil communautaire, à la majorité

2 abstentions (MM Olivier BARRÉ, Christian DELAFORGE).

a approuvé la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2020, budget principal et budgets annexes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé le tableau des effectifs et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2021.

e) Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021.

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE, Vice-Président

Chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée, à titre obligatoire, à la CCGAM.

Les dépenses qui figurent dans le budget annexe "GEMAPI", spécialement créé à cet effet, ont été recensées par délibération du 25 janvier 2018, dans l'attente du rendu de l'étude menée à l'échelle du bassin versant.

Ces dépenses s'élèvent à :

- 93 796 € pour le fonctionnement (entretien ripisylve, cotisations aux syndicats, contrat territorial, ingénierie interne);
- 1 189 755 € pour l'investissement, une fois les subventions déduites, (étude GEMAPI, barrages, digue de Bellevue).

Une programmation pluriannuelle des investissements, financée par un recours à l'emprunt, a permis de lisser l'effort financier et donc le montant de la taxe, instauré par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 13 février 2018, conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Pour rappel, cette taxe est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant (en moyenne) et par an et est répartie sur les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation (résidences secondaires), à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune de ces taxes.

En application de l'article L. 2334-2 du CGCT, la population prise en compte est la population DGF de 2020, soit 41 081 habitants.

Il est donc proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 € pour l'année 2021, soit 4,12 € en moyenne par habitant.

Vu l'article 1530 *bis* du code général des impôts,

Le conseil communautaire, à la majorité,

1 abstention (M Gérard POIGNANT),

a arrêté le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 €, soit 4,12 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2021.

Le conseil a transmis aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en place.

La séance est levée à 21h17.

Les secrétaires de séance
Anatole SAGOT

Métin ALBAYRAK

La Présidente
Marie-Claude BARNAY



